

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2649

3 décembre 2010

SOMMAIRE

Acergy S.A.	127106	Cobrilux S.A.	127151
Aetos Immobilière S.A.	127138	Constructions & Financing S.A.	127151
Agence Immobilière Kapp - Joel	127138	Corsica Paradise S.A.	127152
Aisa S.A.	127142	Credit Yard Luxembourg S.à r.l.	127149
Aisa S.A.	127142	DBSAM Funds	127143
Alma Square Properties S.A.	127142	Finhotel Soparfi	127145
Alma Square Properties S.A.	127142	F & M Import Export Société Anonyme	127132
Alma Square Properties S.A.	127143	Gestion - Investissement - Promotion S.A.	127130
Alma Square Properties S.A.	127143	Nectar&Ambrosia S.A.	127134
Alma Square Properties S.A.	127143	New Net Lux Multiservices S.à r.l.	127146
ARBED Building Concepts	127136	Noble Carl Norberg S.à r.l.	127138
Armal S.A.	127138	Opéra Finance International S.A.	127152
A.S.-CO-FIN S.A.	127136	PGF III (Tokenhouse) S.A.	127149
Asolilux S.A.	127144	Pollux S.A.	127150
Asolilux S.A.	127144	Prestacom S.à r.l.	127135
Atlantic International Assets S.A.	127144	Seven S.A.	127142
Auditeurs & Administrateurs Associés ..	127144	Stepstone Acquisition S.à r.l.	127151
Bafli Sàrl	127145	Urania Finance S.A.	127130
Beau Soleil S.A.	127145	Vatico S.à r.l.	127131
Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A.	127144	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	127106
Bonissim S.à r.l.	127145	WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. ..	127131
Brands International Trade sàrl	127131	WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. ..	127131
Business Eagles Holding S.A.	127146	WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	127132
Cara S.A.	127150	WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	127134
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l.	127146	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	127134
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l.	127146	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	127134
CBA Investment	127136	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.	127135
Central Park SA	127152	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.	127135
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	127149	Yacht Support Group S.A.	127135
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.	127149		
Clubstone Management S.A.	127150		
Clubstone Management S.A.	127150		
Clubstone Management S.A.	127151		

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.649.208.050,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

Les comptes annuels au 17 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144624/11.

(100164598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of November.

Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ACERGY S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 43 172, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of 10th March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 28th April 1993, Number 190. The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Robert Schuman of 16th February 2010 published in the Mémorial of 24th March 2010, Number 622.

The general meeting was opened at 12.00 p.m. and was presided by Mr Alistair Peel, Company Secretary, residing at 200 Hammersmith Road, London, W6 7DL, United Kingdom (the "Chairman").

There was appointed as secretary Maître Philippe Hoss, avocat a la Cour, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mrs Chantal Mathu, private employee, residing in Luxembourg. The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The present general meeting was convened by notices containing the agenda sent to shareholders by letter dated 21 September 2010 and published in the Mémorial of 14 October 2010, number 2170 and of 25 October 2010, number 2274, and in the "Luxemburger Wort" on 14 October 2010 and 25 October 2010.

Copies of such notice (together with the prospectus referred to therein) and publications were deposited with the bureau of the general meeting.

2. In order to attend the present extraordinary general meeting, the Common Shares represented complied with the legal and statutory requirements.

3. The agenda of the general meeting was as follows:

(1) To approve the Combination with Subsea 7, and accordingly to increase the authorised share capital of the Company to \$900,000,000 and, conditional upon and with effect from Completion (as defined in the prospectus), to restate the Company's articles of incorporation, as set out in the prospectus, including changing the name of the Company to "Subsea 7 S.A."

(2) To appoint Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald, Mr Dod Fraser, Mr Arild Schultz, Mr Allen L Stevens and Mr Trond Westlie as the Directors of the Company as from Completion. Additionally, to appoint a ninth Director jointly identified by the Chairmen of Acergy S.A. and Subsea 7 Inc. and proposed for appointment at the Extraordinary General Meeting. Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald and such ninth Director to serve for an initial term expiring at the annual general meeting to be held not less than 12 months after Completion, and the initial term of the remaining directors to expire at the then following annual general meeting.

4. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed ne varietur by the shareholders present or their proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

5. It results from the attendance list that 107,926,113 shares out of 194,953,972 shares in issue and 184,157,127 shares outstanding as at the record date are present or represented and that the general meeting is therefore validly constituted and can validly deliberate on the agenda.

6. The Chairman, presented the report of the board of directors, which has been prepared in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the proposed authorisation of the board of directors to implement the suppression of Shareholders' preferential subscription rights in respect of

issuances of shares for cash out of the new proposed authorised share capital of the Company, with such authorisation being valid for a period of five (5) years running from the date of publication of the Minutes of this extraordinary general meeting in the Mémorial C.

The Chairman furthermore explained that except for the increase of the authorised share capital of the Company to United States Dollars nine hundred million (USD 900,000,000) which will be effective immediately, the change of the Company's denomination, the proposed corporate appointments and the amendment and restatement of the articles of incorporation as set forth in the agenda together with the renewal and extension of the board of directors' authorisation to suppress Shareholders' preferential subscription rights, if approved by the extraordinary general meeting, will be conditional on Completion which is defined in the prospectus as the occurrence of all the following events: i) approval of the Combination by the Acergy Combination EGM; ii) approval of the Subsea Resolutions by the shareholders of Subsea 7 Inc. at the Subsea EGM; iii) approval of the Scheme of Arrangement by the shareholders of Subsea 7 Inc. at the Court Meeting; iv) the Cayman Court having sanctioned the Scheme of Arrangement; v) the Cayman Court Order having been filed with the Cayman Islands Registrar of Companies following fulfilment or waiver of all conditions set out in the Combination Agreement; and vi) the Combination becoming effective at the Scheme Record Time and the New Acergy Shares having been issued.

The Chairman furthermore noted that the authorised share capital of the Company currently consists of two hundred thirty million (230,000,000) Common Shares, par value of US Dollar two (USD 2) per share. As at the date of the meeting, 194,953,972 Common Shares were in issue. If approved by the extraordinary general meeting, the authorised share capital will be increased, with immediate effect, from its current amount to United States Dollars nine hundred million (USD 900,000,000), to be represented by four hundred fifty million (450,000,000) Common Shares, par value of US Dollar two (USD 2) per share.

The Chairman furthermore noted that as the identity of the ninth director was not yet known, the second resolution put to the vote will only deal with the appointment of the eighth identified directors.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the general meeting, the Chairman submitted to the vote of the general meeting the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to approve the Combination of the Company with Subsea 7 Inc. and accordingly to approve the increase, with immediate effect, of the authorised share capital of the Company from United States Dollars four hundred and sixty million (USD 460,000,000) to United States Dollars nine hundred million (USD 900,000,000) represented by four hundred and fifty million (450,000,000) Common Shares each with a par value of US Dollar two (USD 2).

The meeting then acknowledged and approved the aforementioned report by the board of directors of the Company made in accordance with Article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The meeting accordingly also resolved to approve, conditional upon and with effect from Completion, the change of the denomination of the Company to "Subsea 7 S.A.", and the restatement of the articles of incorporation of the Company as set forth hereafter:

Amended articles of incorporation:

“Chapter 1. Name, Registered office, Objects, Duration

Art. 1. There is incorporated a Luxembourg company in the form of a public limited liability company under the name of "Subsea 7 S.A."

Art. 2. The registered office of the Company is situated in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

When extraordinary events of political, economic or social policy occur or shall be imminent, which might interfere with the normal business at the registered office or with the easy communication between such office and foreign parts, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances; without this measure, however, having any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this provisional transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

A similar declaration of the transfer of the registered office of the Company shall be made and brought to the attention of third parties by one of the representatives of the Company, which has power to bind it for current and everyday acts of management.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3.

3.1. The objects of the Company are to invest in subsidiaries which will provide subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, predominantly for the offshore oil and gas industry.

More generally, the Company may participate in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will

administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects.

Transitional provision

Until the earlier of (i) midnight 31 December 2010 or (2) the relinquishing of the special regime provided by the Law on holding companies of the thirty-first of July, nineteen hundred and twenty-nine pursuant to a decision by the Board of Directors – duly authorised hereto by the Shareholders at a general meeting – (such date the “Relevant Date”) the foregoing paragraph will include the following provision:

whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of the thirty-first of July, nineteen hundred and twenty-nine.

3.2 As from (but not including) the Relevant Date the object of the Company shall be as follows:

The objects of the Company are to invest in subsidiaries which predominantly will provide subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, in particular for the offshore oil and gas and related industries.

The Company may further itself provide such subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, and services ancillary to such services.

The Company may, without restriction, carry out any and all acts and do any and all things that are not prohibited by law in connection with its corporate objects and to do such things in any part of the world whether as principal, agent, contractor or otherwise.

More generally, the Company may participate in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects.

The Board of Directors is authorised by the shareholders at a general meeting held on November 9, 2010 to delete paragraph 3.1 following the occurrence of the Relevant Date.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period. It may be wound up in accordance with legal requirements.

Chapter 2. Capital, Shares, Bond-issues

Art. 5. The authorised capital of the Company is fixed at Nine Hundred Million United States Dollars (U.S. \$900,000,000) to be represented by (a) Four Hundred and Fifty Million (450,000,000) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share. Any authorised but unissued Common Shares shall lapse five (5) years after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed enacting the general meeting of shareholders held on November 9, 2010.

The issued capital of the Company is set at Three Hundred and Eighty-Nine Million Nine Hundred and Seven Thousand Nine Hundred and Forty-Four United States Dollars (U.S. \$389,907,944) represented by One Hundred and Ninety-Four Million Nine Hundred and Fifty-Three Thousand Nine Hundred and Seventy-Two (194,953,972) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$ 2.00) per share, all of said shares being fully paid.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares against contributions in kind or cash out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegates may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issue of Common Shares for cash. The Board of Directors may suppress the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems relevant, in particular:

(a) to issue Common Shares for cash whether in a private transaction or in a public offering at such price as determined by the Board of Directors of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company) in order to enlarge or diversify the shareholder base through the entry of new investors, and

(b) to issue, or offer to issue, Common Shares in connection with participation, financing, joint venture or other strategic proposals, strategies or projects and/or to secure financing if the Board of Directors of the Company determines same to be in the best interest of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company), provided that no Common Shares shall be so issued pursuant to subsections (a) or (b) hereof at a price of less than seventy-five percent (75%) of the market value determined by the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on The Nasdaq Stock Market, Inc., if applicable) for the ten most recent trading days prior to such transaction, and further provided that Common Shares shall be issued otherwise on the terms and conditions set forth in the report by the Board of Directors to the general meeting as prescribed by law, including where the issue price is less than the "par value" of a Common Share (U.S. \$2.00), the Board of Directors shall be authorised to proceed with any such transaction and to transfer from the "paid-in" surplus ("free reserves") account of the Company to the "par value" account

of the Company any such deficiency between the par value and the issue price of any such shares, such action to be effective for a further five year period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders of November 9, 2010.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) shall have issued authorised Common Shares and accepted payment therefore, this Article shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegates.

In addition to the authorised Common Shares set forth above, there shall also be authorised one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, par value U.S. \$2.00 per share. Such Class A Shares have been authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plan in respect of the shares of the Company, and may not be used for any other purpose. The rights, preferences and priorities of such Class A Shares are set forth in Article 37 hereof. All such Class A Shares shall convert to Common Shares immediately upon issuance. Such authorised Class A Shares shall exist only for the period of time specified in Article 37 hereof and shall expire, without further action, on such date. Prior thereto, any authorised but unissued Class A Shares shall lapse five (5) years after publication of the Articles of Incorporation, or any amendment, in the Memorial, subject to extension up to the final expiry date as provided in Article 37 hereof. As from 1st January 2011, this paragraph will be deemed deleted from the Articles.

Art. 6. Any share premium which shall be paid in addition to the par value of the Common Shares shall be transferred to paid-in surplus.

Art. 7. Common Shares being fully paid up shall not be subject to any restriction in respect of their transfer. However, such shares shall be subject to the restrictions on shareholdings set forth in Article 33 hereof until (and including) the Relevant Date, following which this sentence shall be deemed to be deleted from these Articles.

Art. 8. The Common Shares shall be issued in registered form only. Registered share certificates will only be issued if required by rules or regulations of Stock Exchanges on which Common Shares are listed. The share certificates shall be signed manually or by facsimile by two directors of the Company. Confirmation of entry in the Share Register (the "Register") or other evidence of ownership will be issued for Common Shares and shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may provide for compulsory authentication of the share certificates by the Registrar(s) or Authentication Agents.

All Common Shares in the Company shall be registered in the Register(s) in paper or electronic form which shall be kept by or under authority of persons designated therefore by the Company or other Agents. Such Register(s) shall contain the name of each holder of Common Shares, his residence and/or elected domicile and the number of Common Shares held by him and other information as may be required from time to time by applicable law.

The Company may appoint registrars or agents in different jurisdictions who will each maintain a separate Register for the Common Shares entered therein and the holders of Common Shares may elect to be entered in one of the Registers and to be transferred from time to time from one Register to another Register. The transfer to the Register kept at the registered office of the Company in Luxembourg may always be requested by any shareholder.

On transfers of Common Shares, new confirmation of entry or other evidence of ownership in respect of Common Shares transferred and retained, respectively, shall be issued in each case without charge to the holder thereof.

Transfers of Common Shares shall be effected upon delivery to its relevant appointed registrars or agents of confirmation of entry or other evidence of ownership together with a declaration of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor, in each case in such form and with such evidence of authority as shall be satisfactory to the Company.

Except as provided in Article 11 hereof, the Company may consider the Person in whose name the Common Shares are registered in the Register(s) as the full owner of such Common Shares. The Company shall be completely free of responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such Common Shares to be nonexistent, subject, however, to any right which such person might have, to demand the registration or change in registration of Common Shares.

In the event that a holder of Common Shares does not provide any address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register(s) and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Register(s) by means of written notification to the Registrar.

Lost, stolen or mutilated share certificates for Common Shares, if any, will be replaced by the Registrar who issued the share certificates in the first place upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new share certificates are issued.

Art. 9. Each Common Share is entitled to one vote at all meetings of shareholders, except as may be otherwise provided in these Articles of Incorporation and by applicable law.

Art. 10. Without prejudice to the provisions of Article 5 hereof, the authorised or issued capital of the Company may be increased in one or more installments by resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation or as otherwise provided by applicable law.

Art. 11. The Common Shares shall be indivisible as far as the Company is concerned. Absent any contrary instruction received by the Registrar or Agent only the first titleholder entered in the Register will be recognised for the entitlement to any voting or other rights pertaining to the Common Shares and only such titleholder will receive communication and notices from the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Company has the authority to suspend the exercise of all rights attached to such share(s) until one person has been appointed titleholder with regard to such Common Share(s).

The same rule may be applied in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee unless the documents produced to the Company provide differently.

The Company shall not issue fractions of Common Shares. The board will also have the right at its discretion to deal with fractions and entitlements, legal or regulatory problems or difficulties for the requirement of any regulatory body or stock exchange or in relation to any practical problems or difficulties in any foreign territory and provide for the payment of cash.

Art. 12. The board of directors may resolve the issuing of bonds and debentures and the contracting of loans convertible into Common Shares or exchangeable in other equity or debt securities in particular with or without subscription rights or warrants attached and which may be in bearer or other form in any denomination if applicable and payable in any currency.

The Board of Directors shall fix the rate of interest, conditions of issue, the conversion price and repayment and all other terms and conditions thereof. Notwithstanding articles 5a and 5b, the Board has full discretion in determining the conversion price.

If certificates for bonds or debentures shall be issued, they shall be signed by two Directors of the Company, manually or by facsimile.

Chapter 3. Administration

Art. 13. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of members who need not be shareholders of the Company.

The Board of Directors shall be composed of not less than three (3) persons who shall be elected in accordance with the provisions of this Article 13.

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for such term not to exceed two (2) years as the meeting may decide.

The Company may, by a resolution of the general meeting of shareholders, dismiss any Director before the expiry of the term of his office, notwithstanding any agreement between the Company and such Director. Such dismissal may not prejudice the claims that such Director may have for indemnification as provided by Article 21 or for a breach of any contract existing between him and the Company.

The Directors may be re-elected. The term of office of Directors shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of the expiry thereof and their successors have been elected and at least three (3) directors have accepted.

In the case where the office of a Director shall become vacant following death, resignation or otherwise, the remainder of the Directors may convene and elect on the majority of votes thereat, a Director to carry out the duties attaching to the office becoming vacant, to hold such office until the next meeting of shareholders.

With the exception of a candidate recommended by the Board of Directors or a Director whose term of office shall expire at a general meeting of shareholders, no candidate may be appointed unless three days at least before the date fixed for the meeting and twenty-two days at the most before this date a written declaration, signed by a shareholder duly authorised, shall have been deposited at the registered office of the Company, and in the terms of which he intends to propose the appointment of this person together with a written declaration, signed by the candidate in question, expressing the wish of the candidate to be appointed.

Art. 14. The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members.

The Board of Directors shall elect a Senior Independent Director from among its independent members to provide a sounding board for the Chairman and to serve as an intermediary for the other directors if necessary.

Art. 15. The Board of Directors shall convene on the notice of the Chairman of the Board of Directors or of any two Directors.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman.

Should the Chairman not be available at a meeting, the Senior Independent Director, or, in his absence, the Managing Director (if there is one), or in his absence, the most senior Director in office present at the meeting, shall act in his stead.

Meetings shall be held at the place, on the day and at the time set out in the convening notice.

The Board of Directors may only deliberate validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by telephone or by video conference or by proxy given in writing, by telegram, fax or e-mail.

A proxy may only be given to another Director, but a Director may receive and vote any number of proxies.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the Directors present or represented at a meeting. No Director (including the Chairman) shall have a casting vote.

Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director and which are continuously on-line. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telexes or faxes.

Any Director may, simultaneously with his office of Director, be employed by the Company in any other capacity (except the office of Auditor) or remunerated for a duration and on conditions that the Board of Directors shall determine and shall receive in respect thereof a special remuneration (by way of salary, commission, share in the profits or otherwise) to be determined by the Board, subject to ratification by the general meeting of shareholders, and such special remuneration shall be added to any remuneration provided for by virtue of, or arising from any other provision of, these Articles of Incorporation or pursuant to resolutions of shareholders adopted in a general meeting.

No Director may be counted for the quorum present, nor cast a vote in respect of Board resolutions, that shall relate to his own appointment to an office or position being remunerated within the Company or which shall lay down or amend the conditions thereof.

Any Director who, when a contract or an agreement shall be submitted for approval of the Board of Directors, has a personal interest contrary to that of the Company, must inform the Board of Directors and require that this information be entered in the minutes of the meeting. This Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement and he shall not be counted for purposes of whether a quorum is present. At the next meeting of shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company. The provisions of this paragraph shall not apply where a Director owns less than five percent of the company or other entity whose contract or agreement with the Company is submitted for approval by the Board of Directors.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting.

Copies of or extracts from such minutes or of resolutions signed by all members of the Board shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by the Managing Director (if there is one) or by two Directors.

Art. 17. The Board of Directors has the widest powers to carry out any acts of management or of disposition that shall interest the Company. All that is not expressly reserved for the general meeting by law or by these Articles of Incorporation is *intra vires* the Board.

The Board shall represent the Company vis-a-vis third parties, authorities and governments and exercise any actions, both as plaintiff and as defendant, before any courts, obtain any judgments, decrees, decisions, awards and proceed therewith to execution, acquiesce, compound and compromise, in any event, in respect of any corporate interests.

Art. 18. The Board of Directors may delegate all or part of its powers, including the power to represent the Company in its daily business, either to an executive committee, whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents, who need not be shareholders in the Company. The Board shall decide the powers and remuneration attached to any such delegation of authority.

The Board of Directors may set up different committees including without limitation a management committee, an audit committee, a corporate governance and nominations committee and a remuneration committee. Each such committee shall be composed as the Board of Directors determines provided that no Director who directly or indirectly (through his Associates or Affiliates or otherwise) owns more than ten percent of the Common Shares in the Company may be appointed as the chairman of the corporate governance and nominations committee. The Board of Directors may appoint Directors as well as persons who are not Directors to the committees. Any committee so formed shall, in the exercise of the powers, authorities and discretions so delegated, conform to any regulations which may be imposed on it by the Board of Directors and their composition and functioning, as well as the definition of "independent director" for the purposes hereof, shall at all times comply with the rules and codes of corporate governance of the stock exchange on which the Company is primarily listed.

Any Director designated as the Managing Director of the Company shall be given all necessary powers as are required for purposes of the daily business and affairs of the Company.

The Board may also confer any special powers upon one or more attorneys of its choice.

Art. 19. Without prejudice to the performance of the duties delegated, any transaction which binds the Company must, to be valid, be signed by either the Chairman or by two Directors. These signatories shall not be required to prove to third parties that they hold the powers under which they are acting.

Art. 20. No contract or other transaction between the Company and any other Corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a Director or employee of such other Corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contracts or other business.

All transactions, deeds and acts between the Company and any shareholder, or with any company which is directly or indirectly controlled by a shareholder, or which a shareholder has a direct or indirect interest in or a commercial relationship with, shall be carried out on an arm's length basis.

Any transaction other than in the ordinary course of business between the Company or a member of its Group and a person or entity (i) which holds or controls, alone or in concert with others or otherwise as referred to in article 9 of the law of 11th January 2008 on transparency obligations (as such law may be amended or replaced), at least 5% of the voting rights in the Company, or who is represented at the Board by a Director, or (ii) in which a Director has a direct or indirect interest in excess of 20% of such entity's shares, must be approved by a majority of the unaffected independent Directors. The affected Director(s) may not deliberate or vote in respect of such transaction and shall not be counted for purposes of whether a quorum is present. Without prejudice to the generality of the foregoing, any transaction where a Director has a personal interest contrary to that of the Company as referred to in Article 15, must be approved as provided in this paragraph.

Art. 21. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceedings in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise, including appeals), actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a Court of competent jurisdiction or by the Board of Directors of the Company.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer of the Company may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer of the Company and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 21 may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 21.

Art. 22. The general meeting may allot to the directors fixed or proportional emoluments and fees which shall be recorded in the books under the heading of general expenses.

Chapter 4. General meeting

Art. 23. The general meeting properly constituted represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstaining from voting.

The general meeting has the broadest powers to do or ratify all acts which concern the Company.

Art. 24. The annual general meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the fourth Friday in May 2011 and, thereafter in June of each year, at 3 p.m. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first following working day, at the same time.

The annual general meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditors, vote on the adoption of such report and the accounts and on the distribution of profits, proceed to make all nominations required by the

Articles of Incorporation, act on the discharge of the Directors and the Auditors, and take such further action on other matters that may properly come before such meeting.

Any other general meetings shall be held either at the registered office or at any other place stated in the convening notice made by the Board of Directors.

Art. 25. The Board of Directors shall be responsible for calling both ordinary and extraordinary general meetings.

The Board shall be obligated to call a general meeting, to be held within thirty (30) days after receipt of such request, whenever a group of shareholders representing at least one-tenth of the issued and outstanding shares entitled to vote thereat requests such a meeting in writing indicating the agenda thereof. General meetings may also be called by the Chairman or any two Directors.

Art. 26. General meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, by a Director or other person appointed by the Board.

The agenda of general meetings shall be prepared by the Board. The agenda must be set forth in the convening notice for the meeting and no point not appearing on the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors, without prejudice to rights which may be granted by law to shareholders to propose additional items to the agenda of the meeting or to propose draft resolutions.

The participants in the meeting may, if they deem fit, choose from their own number, two scrutineers. The other members of the Board of Directors present will complete the bureau of the meeting. A record will be taken of those shareholders present and represented, which will be certified as correct by the bureau.

Annual general meetings or extraordinary general meetings shall only be validly constituted and may only validly deliberate by complying with applicable legal provisions.

Notices for general meetings shall be given by advertisement in such media as selected by the Board of Directors and:

a) by e-mail to shareholders who have indicated in the Register an e-mail address, sent not later than twenty one (21) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed given when the e-mail was sent by the relevant Registrar or Agent; or

b) by mail, postage prepaid, to all holders of Common Shares, sent to the address recorded in the Register(s), and posted not later than twenty one (21) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed to be given when deposited in the mail as aforesaid.

Notices for a second meeting for lack of quorum at a first meeting and the related record date will be as determined by law.

General meetings, both ordinary and extraordinary, may convene and their discussions shall be valid, even if no previous notice of meeting has been given, on any occasion when all the shareholders entitled to vote thereat shall be present or represented and agree to discuss the matters shown in the agenda.

A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder and the proxy holder may represent an unlimited number of shareholders. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any Director at least two (2) days before the date set for the meeting, unless the Company determines a shorter period. Proxies so deposited will remain valid and will be used at any postponed meeting for lack of quorum or pursuant to a resolution of the Board of Directors unless specifically revoked before the date of such postponed meeting.

The Board of Directors may also organise the possibility to vote by correspondence and supply adequate forms.

During meetings, each member of the meeting shall have as many votes as the number of Common Shares that he represents, both in his name and as proxy. A shareholder may be accompanied at any meeting by an expert or advisor of his choice.

Art. 27. The Board of Directors may fix in advance a date, not exceeding such period as may be provided by law preceding the date of any meeting of shareholders or the date for the payment of any dividend or the date for the allotment of rights or the date when any change or conversion or exchange of shares shall go into effect, or may fix a date in connection with obtaining any consent of shareholders, as a record date for the determination of the shareholders entitled to notice of any such meeting, or to receive payment of any such dividend, or to receive any such allotment of rights, or to exercise the rights in respect of any such change, conversion or exchange of shares or to give such consent notwithstanding any transfer of any Common Shares on the register of the Company after any such closing or record date.

Notwithstanding the provisions of the foregoing paragraph of this Article 27, the fixing of a record date shall be in conformity with the law and the requirements of any exchange(s) on which the Common Shares of the Company may be listed.

Any shareholder who is not a natural person may give a power of attorney to an authorised agent duly authorised for this purpose.

The Board of Directors may organise participation of the Shareholders in general meeting by electronic means.

Chapter 5. Trading year, Annual report, Audit, Distribution of profits and the reserves

Art. 28. The financial year starting on 1st December 2010 will end on 31st December 2011. Thereafter, the Company's financial year shall begin on the first day of January and end on the 31st day of December in each year.

Art. 29. For each financial year, the Board of Directors shall prepare a balance sheet of assets and liabilities and a profit and loss account and to the extent required by law consolidated financial statements. The necessary amortisations must be made.

The Board of Directors report shall be annexed to such balance sheet and to the extent required by law to such consolidated and unconsolidated balance sheets and consolidated and unconsolidated profit and loss accounts and these reports and documents shall contain the details required by law.

Such financial statement shall be audited by the independent auditors nominated by the shareholders in general meeting.

A copy of all such documents together with the independent auditors report shall be forwarded, at least twenty one (21) days before the date fixed for the general meeting to which they are to be submitted, to all shareholders.

Art. 30. The favourable surplus on the unconsolidated balance sheet, after deduction of general and operational expenses, corporate charges and necessary amortisation, shall be the profit of the Company.

The net profit thus arrived at, shall be subject to a deduction of five (5) percent, to be allocated to a legal reserve fund; this deduction will cease to be obligatory when the reserve fund reaches one-tenth of the issued stated share capital. Any paid-in surplus may be allocated to the legal reserve or may be applied towards the payment of dividends on Common Shares or to offset capital losses (whether realised or unrealised) or to capitalise the par value of any free Common Shares.

The allocation of the balance of the profit shall be determined annually by the ordinary general meeting on the basis of recommendations made by the Board of Directors.

This allocation may include the distribution of dividends, of bonus shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds, contingency provisions, and also carrying the balance forward to the account for the next financial year.

Dividends which may be allocated on Common Shares shall be paid at the places and on the dates decided by the Board of Directors.

The General Meeting may authorise the Board of Directors to pay dividends in any other currency from that in which the balance sheet is drawn up and make to a final decision on the exchange rate of the dividend into the currency in which payment will actually be made.

The Board of Directors may also under the conditions laid down by law pay interim dividends in cash or in kind (including by way of free shares).

Art. 31. The general meeting shall hear the reports of the Board of Directors and the independent auditors and shall discuss and approve the consolidated and unconsolidated balance sheets.

After the consolidated and unconsolidated balance sheets have been approved, the general meeting shall take a special vote on the discharge of the Directors. This discharge is only valid if the consolidated and unconsolidated balance sheets contain no omission or false declaration which conceals or misrepresents the true situation of the Company, and as to acts made ultra vires the Articles of Incorporation or the law, only if such acts have been specifically pointed out in the convening notice.

Chapter 6. Dissolution, Winding Up

Art. 32. At any time an extraordinary general meeting may, on the recommendation of the Board of Directors, resolve upon the liquidation and winding up of the Company. In such an event, the extraordinary general meeting shall decide upon the method of liquidation and nominate one or more liquidators whose task shall be to realise all movable and immovable assets of the Company and to extinguish all liabilities. It shall, after the discharge and satisfaction of all liabilities, set aside from the net assets resulting from liquidation the sum needed to reimburse the amount of the Common Shares paid up and unredeemed. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Common Shares.

Chapter 7. Restriction on certain shareholdings

Art. 33. This Article 33 will be applicable only up to (and including) the Relevant Date. This Chapter 7 and Article 33 will be deemed deleted from the Articles as from such date.

(a) In recognition of the fact that certain shareholdings may threaten the Company with Imminent and Grave Damage (as defined hereinafter), including but not limited to that arising from adverse tax consequences, a hostile takeover attempt or adverse governmental sanctions, the following restrictions shall apply to all persons who become Shareholders:

- no U.S. Person (as defined hereinafter) shall own, directly or indirectly, more than 9.9% of the Common Shares; and
- all Shareholders of any single country may not own, directly or indirectly, more than 49.9% of the Common Shares, in the aggregate.

(b) For the purposes of implementing and enforcing the terms hereof the Board of Directors may, and may instruct any Director, officer or employee of the Company, to do any one or more of the following to the extent deemed appropriate:

(i) decline to issue any Common Shares and decline to register any transfer of Common Shares where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such Common Shares by a Person who is precluded from holding Common Shares or acquiring additional Common Shares in the Company;

(ii) at anytime require any Person whose name is entered in, or any Person seeking to register the transfer of Common Shares on, the Register(s) to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a Person who is precluded from holding Common Shares or a proportion of the capital of the Company;

(iii) where it appears to the Board that any person who is precluded in whole or in part from holding Common Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other Person, is a beneficial owner of Common Shares in excess of the amount such Person is permitted to hold, compulsorily purchase from any such shareholder or shareholders any or all Common Shares held by such shareholder as the Board may deem necessary or advisable in order to satisfy the terms of these Articles of Incorporation; and

(iv) decline to accept the vote of any Person who is precluded from holding Common Shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company in respect of the Common Shares which he is precluded from holding.

(c) Any purchase pursuant to subsection (b) above shall be effected in the following manner:

(i) The Company shall serve a notice (hereinafter called a "Purchase Notice") upon the shareholder or shareholders appearing in the Register(s) as the owner of the Common Shares to be purchased, specifying the Common Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Common Shares, and the place at which the purchase price in respect for such Common Shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder or shareholders by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to each such shareholder at its latest address known to the Company or appearing in the Register(s). The said shareholders shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of entry or other evidence of ownership in respect of the Common Shares specified in the Purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, each such shareholder shall cease to be the owner of the Common Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register (s).

(ii) The price at which the shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called the "purchase price") shall be an amount equal to the lesser of (A) the aggregate amount paid for the shares (if acquired within the preceding twelve months from the date of any such Purchase Notice) or (B) in case the Common Shares shall be listed on any exchange or otherwise quoted in any market (including, but not limited to, the National Association of Securities Dealers Automated Quotation System in the United States), the last price quoted for the Common Shares on the business day immediately preceding the day on which the notice is served, or if the shares shall not be so listed or quoted, the book value per Common Share determined by the independent Auditors of the Company for the time being on the date as of which a balance sheet was most recently prepared prior to the day of service of the Purchase Notice; provided, however, that the Board may cause the amount calculated under clause (B) hereof to be paid in situations where clause (A) would otherwise apply and would result in a lower purchase price if the Board determines that inequities would otherwise result after taking into account the following as to any such shareholder so affected: (1) length of time the affected Common Shares were held; (2) the number of Common Shares so affected; (3) whether such shareholdings would have resulted in Imminent and Grave Damage to the Company and the circumstances relating thereto; and (4) any other situations or circumstances which the Board may legally consider in making such a determination, subject to the condition that, if the regulations governing the listing of the shares on any exchange or market restrict the price or other terms on which such shares may be repurchased, the price calculated pursuant to this Article 33(c)(ii) shall only apply to the extent that such price conforms with such regulations and if the price calculated pursuant to this clause does not so conform the price paid for the shares shall be the highest price that can be paid for such shares which is consistent with such regulations.

(iii) Payment of the purchase price will be made to the owner of such Common Shares in U.S. Dollars except during periods of U.S. Dollar exchange restrictions (in which case the currency of payment shall be at the Board's discretion) and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg, the United States or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates (if any) or the confirmation of entry or other evidence of ownership representing the Common Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid, no Person interested in the Common Shares specified in such Purchase Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the documents as aforesaid.

(d) For the purposes of this Article 33, any Person holding Common Shares in its name solely as depositary or nominee in the ordinary course of its business and without any beneficial interest therein shall not be deemed to be a holder of such Common Shares, provided such depositary shall disclose the name and particulars of the beneficial owner of such Common Shares immediately upon request by the Company.

Chapter 8. Definitions

Art. 34. For the purpose of these Articles of Incorporation:

(a) An "Affiliate" of, or a Person "affiliated" with, a specified Person, is a Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the Person specified.

(b) The term "Associate" used to indicate a relationship with any Person, means (i) any corporation or organisation (other than the Company or a subsidiary of the Company) of which such Person is an officer or partner or is, directly or indirectly, the beneficial owner of ten (10) percent or more of any class of equity securities, (ii) any trust or other estate in which such Person serves as, trustee or in a similar fiduciary capacity, and (3) any relative or spouse of such Person, or any relative of such spouse, who has the same home as such Person or who is a director or officer of the Company or any of its parents or subsidiaries.

(c) "Imminent and Grave Damage" shall have the meaning given thereto under the Luxembourg Company Law of August 10, 1915, as amended.

(d) "Person" means any individual, firm, corporation or other entity, and shall include any Affiliate or Associate of such Person and any Group comprised of any Person and any other Person with whom such Person or any Affiliate or Associate of such Person has any agreement, arrangement or understanding, directly or indirectly, for the purpose, of acquiring, holding, voting or disposing of Shares.

(e) "Subsidiary" means any corporation with respect to which the Company beneficially owns securities that represent a majority of the votes that all holders of securities of such corporation can cast with respect to elections of directors.

(f) "U.S. Person" means (a) an individual who is a citizen or resident of the United States; (b) a corporation, partnership, association or other entity organised or created under the laws of the United States or any state or subdivision thereof; (c) an estate or trust subject to United States federal income tax without regard to the source of its income; (d) any corporation or partnership organised or created under the laws of any jurisdiction outside of the United States if any of its shareholders or partners are, directly or indirectly, U.S. Persons as defined under clauses (a) through (c) above; (e) any trust or estate, the income of which from sources without the United States which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States is not inclusive in gross income for United States Federal income tax purposes, with respect to which there is a beneficiary which is a U.S. Person as defined under clauses (a) through (c) above; or (f) any corporation organised or created under the laws of any jurisdiction outside the United States, any of the outstanding capital stock of which is subject to an option to acquire such stock held directly by a U.S. Person as defined in clauses (a) through (c) above, and "United States" and "U.S." means the United States of America, its territories, possessions and areas subject to its jurisdiction.

(g) References to "dollars", "U.S. dollars" or to "cents" shall mean the currency of the United States of America.

(h) References to "free" shares shall be to Common Shares issued pursuant to the terms hereof without cash consideration, e.g., in the case of share dividends.

Sub-paragraphs (c) and (f) will be applicable only up to (and including) the Relevant Date and will be deemed deleted as from that date and the other sub-paragraphs will be deemed renumbered accordingly.

Chapter 9. Miscellaneous

Art. 35. In any case not governed by these Articles of Incorporation, ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders of the Company shall be governed by Luxembourg law in particular the Company Law of August 10, 1915, as amended and the Luxembourg law introducing the Directive 2007/36/EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain shareholders in listed companies (the "Directive").

In the event that any one or more provisions contained in these Articles of Incorporation shall, for any reason, be held to be invalid, illegal, or unenforceable in any respect, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other provision of these Articles, and the Articles shall be construed as if such invalid, illegal or unenforceable provision were not contained herein.

Chapter 10. Transitional provisions in respect of class a shares

Art. 37. Class A Shares are non-voting shares and, except as set forth below in this Article 37, shall be entitled to only those rights as are granted by applicable law.

The holders of any issued Class A Shares shall be entitled to any notice of general meeting in accordance with the provisions of Article 26, paragraph two hereof.

In the event of issuance of Class A Shares, at the time of payment of any dividends, the priorities of payment of dividends set forth in Article 30, paragraph four hereof, shall be modified to read, and shall be construed, as follows:

- ten percent (10%) of the par value thereof (i.e. U.S. \$2.00 per share) to Class A Shares as a preferred dividend;
- U.S. \$0.20 per share to Common Shares; and
- thereafter, Common Shares and Class A Shares shall participate equally in all further amounts.

In the event of issuance of Class A Shares, at the time of a liquidation of the Company, the priorities set forth in Article 32 shall be modified to read, and shall be construed, as:

- Class A Shares to the extent, if any, of accrued, unpaid and preferred dividends on such shares, and thereafter ratably to the full aggregate issuance price thereof;
- Common Shares ratably to the extent of the par value thereof (i.e. U.S. \$2.00 per share);
- Common Shares ratably to the full aggregate issue price thereof; and
- thereafter, Common Shares and Class A Shares shall participate equally in all remaining assets.

This Article 37 and all of the rights granted to the Class A Shares hereunder shall expire, without any further action of the Company, on December 31, 2010 whereupon this Chapter and Article will be deemed deleted from these Articles.

Transitory provision

Wherever these Articles provide that a provision, a Chapter or an Article will be deemed deleted from the Articles as from a specific date, the Board of Directors has been authorised by the shareholders' meeting held on November 9, 2010 to cause the removal of that provision or Chapter or Article from the Articles and where relevant to cause the renumbering of Chapters, Articles or sub-paragraphs (and of references thereto) and appear before a notary in Luxembourg for that purpose.

These articles of incorporation are worded in English followed by a French translation and in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail"

For: 107,052,417 shares

Against: 667,192 shares

Abstentions: 206,504 shares

The resolution was thus adopted.

Second resolution

The meeting resolved, conditional upon and with effect from Completion, to appoint Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald, Mr Dod Fraser, Mr Arild Schultz, Mr Allen L Stevens and Mr Trond Westlie as directors of the Company.

The terms of appointment, as from Completion, of the directors shall be as follow:

(i) the term of Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac and Mr Mel Fitzgerald's appointments shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2012; and

(ii) the term of Mr Dod Fraser, Mr Arild Schultz, Mr Allen L Stevens and Mr Trond Westlie's appointments shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

When recording the issuance of the new shares in the Company to the Subsea 7 Inc. shareholders as a result of the implementation of the Combination, the board of directors of the Company is authorised and instructed to record the effectiveness of the amendments of the articles of incorporation and the corporate appointments approved by this general meeting.

For: 85,698,476 shares

Against: 713,474 shares

Abstentions: 21,514,163 shares

The resolution was thus adopted.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 11,500 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de novembre.

Devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ACERGY S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au Luxembourg 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 172, constituée par acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 28 avril 1993, numéro 190.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié de Maître Robert Schuman le 16 février 2010, publié dans le Mémorial du 24 mars 2010, numéro 622.

L'assemblée générale a été ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Alistair Peel, secrétaire de la Société, demeurant au 200 Hammersmith Road, Londres W6 7DL Royaume-Uni (le "Président").

A été désigné comme secrétaire, Maître Philippe Hoss, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. La présente assemblée générale a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires par lettres datées du 21 septembre 2010 et publié au Mémorial du 14 octobre 2010, numéro 2170 et du 25 octobre 2010, numéro 2274, et dans le "Luxemburger Wort" le 14 octobre et 25 octobre 2010.

Une copie de cet avis (ensemble avec le prospectus y mentionné) et de ces publications ont été déposées au bureau de l'assemblée générale.

2. Aux fins de participer à la présente assemblée générale extraordinaire, les Actions Ordinaires représentées ont rempli les exigences légales et statutaires.

3. L'ordre du jour de l'assemblée générale était le suivant:

(1) Approbation de la Combinaison de la Société avec Subsea 7 Inc. et à cet effet augmentation du capital autorisé de la Société afin de le porter à neuf cent millions de dollars des États-Unis (900.000.000 USD) et, sous réserve de et avec effet à partir de la Completion (Réalisation) (telle que définie dans le prospectus), refonte des statuts de la Société, tels qu'ils figurent dans le prospectus, y compris changement de la dénomination de la Société en «Subsea 7 S.A.».

(2) Nomination de M. Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, M. Jean Cahuzac, M. Mel Fitzgerald, M. Dod Fraser, M. Arild Schultz, M. Allen L Stevens et M. Trond Westlie comme administrateurs de la Société à compter de la Completion (Réalisation). En outre, nomination d'un neuvième administrateur identifié conjointement par les Présidents d'Acergy S.A. et de Subsea 7 Inc. et dont la nomination est proposée lors de l'Assemblée générale extraordinaire. M. Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, M. Jean Cahuzac, M. Mel Fitzgerald et ce neuvième administrateur seront nommés pour un mandat initial arrivant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra après expiration d'un délai de douze mois à compter de la Completion (Réalisation), le mandat initial des autres administrateurs arrivant à expiration à l'assemblée générale annuelle suivante.

4. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur la liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs représentants, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte afin d'être soumise à la formalité de l'enregistrement.

5. Il résulte de la liste de présence que 107.926.113 actions sur 194.953.972 actions émises et 184.157.127 actions en circulation à la date d'enregistrement sont présentes ou représentés et que l'assemblée générale est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour.

6. Le Président présenta le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en relation avec la proposition d'autoriser le conseil d'administration de supprimer les droits de souscription préférentiels en cas d'émissions d'actions contre paiement en espèces sur base du nouveau capital autorisé de la Société tel que proposé à l'assemblée, cette autorisation étant valable durant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président a par ailleurs expliqué que à l'exception de l'augmentation du capital autorisé de la Société porté à neuf cents millions de dollars des États-Unis (900.000.000 USD) qui prendra immédiatement effet, le changement de la dénomination de la Société, les nominations d'administrateurs proposées et les modifications et la refonte des statuts tels que figurant à l'ordre du jour ensemble avec le renouvellement et l'extension de l'autorisation du conseil d'administration de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale extraordinaire, seront soumis à la condition suspensive de la Completion (Réalisation) qui est définie dans le prospectus comme la réalisation de tous les événements suivants: i) approbation de la Combinaison par l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour délibérer à cet effet; ii) approbation des Résolutions de Subsea par les actionnaires de Subsea 7 Inc. lors de l'assemblée générale extraordinaire de Subsea; iii) approbation du Scheme of Arrangement par les actionnaires de Subsea 7 Inc. lors de leur assemblée convoquée par la Cour des Iles Cayman; iv) autorisation du Scheme of Arrangement par la Cour des Iles Cayman; v) la décision de la Cour des Iles Cayman ayant été déposée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman à la suite de l'accomplissement ou de la renonciation à toutes les conditions fixées dans le Combination Agreement; et vi) la Combination devenant effective à la date d'enregistrement du Scheme (le Scheme Record Time) et les nouvelles actions Acergy ayant été émises.

Le Président a de plus constaté que le capital autorisé de la Société est actuellement de deux cent trente millions (230.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des États-Unis (2 USD) chacune. À la date de l'assemblée, 194.953.972 actions ordinaires étaient en émission. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire, le capital social autorisé sera augmenté, avec effet immédiat, de son montant actuel à neuf cent millions de dollars des États-Unis (900.000.000 USD) représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des États-Unis (2 USD) chacune.

Le Président a également constaté que l'identité du neuvième administrateur n'était pas connue, la deuxième résolution soumise au vote concernant uniquement la nomination des huit administrateurs y désignés.

Après présentation de ce qui précède par le Président et sa confirmation par les membres de l'assemblée générale, le Président a soumis au vote de l'assemblée générale les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la Combinaison de la Société avec Subsea 7 Inc., et par conséquent d'approuver avec effet immédiat l'augmentation du capital autorisé de la Société afin de le porter de quatre cent soixante millions de dollars des États-Unis (460.000.000 USD) à neuf cent millions de dollars des États-Unis (900.000.000 USD) représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des États-Unis (2 USD) chacune.

L'assemblée a ensuite confirmé et approuvé le rapport susmentionné du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 323 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Par conséquent, l'assemblée a décidé, sous réserve et avec effet à partir de la Completion (Réalisation), de changer la dénomination de la Société en «Subsea 7 S.A.», et de refondre les statuts de la Société tel que reflété ci-après:

Statuts modifiés

Chapitre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination «Subsea 7 S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; une telle mesure n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise.

Une décision similaire relative au transfert du siège social de la Société sera prise et portée à la connaissance de tiers par un des représentants de la Société habilité à engager celle-ci pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration pourra également établir des bureaux, des sièges administratifs, des agences et des filiales en tout endroit jugé opportun, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3.

3.1 La Société a pour objet d'investir dans des filiales qui fourniront des services de construction sous-marine, de maintenance, d'inspection, d'étude et d'ingénierie, principalement pour l'industrie offshore du pétrole et du gaz.

De manière plus générale, la Société aura pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangère, moyennant l'acquisition par participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen de tous actions, effets, obligations, bons ou titres; l'acquisition de brevets et de licences qu'elle administrera et exploitera; elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie, pourvu que ces emprunts ne soient utilisés que dans le cadre de l'objet de la Société, de ses filiales ou des sociétés associées ou affiliées à la Société; de manière générale, elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement liées à ces objets,

Disposition transitoire

Jusqu'au premier des événements suivants, soit jusqu'à (i) minuit du 31 décembre 2010 ou (2) jusqu'à la renonciation au régime spécifique prévu par la loi sur les sociétés holding du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf conformément à une décision du Conseil d'Administration – y étant dûment autorisé par les Actionnaires lors d'une assemblée générale – (ladite date étant ci-après dénommée, la «Date Effective») le paragraphe qui précède comprendra la disposition qui suit:

en restant toutefois dans les limites prévues par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

3.2. A partir de (mais n'incluant pas) la Date Effective, l'objet de la Société sera comme suit:

L'objet de la Société est d'investir dans des filiales qui fourniront des services de construction sous-marine, de maintenance, d'inspection, d'étude et d'ingénierie, principalement pour l'industrie offshore du pétrole et du gaz et les industries apparentées.

La Société peut elle-même fournir de tels services de construction sous-marine, de maintenance, d'inspection, d'étude et d'ingénierie, et des services accessoires à de tels services.

La Société peut, sans restriction, accomplir tout acte et faire toute chose, qui ne sont pas interdites par la loi, en relation avec son objet social et faire toute chose en tout endroit du monde que ce soit en tant que partie prenante, agent, contractant ou autrement.

De manière plus générale, la Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangère, moyennant

acquisition par participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen de tous actions, effets, obligations, bons ou titres; l'acquisition de brevets et de licences qu'elle administrera et exploitera; elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie, pourvu que ces emprunts ne soient utilisés que dans le cadre de l'objet de la Société, des filiales ou des sociétés associées ou affiliées à la Société; de manière générale, elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement liées à ces objets

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé par les actionnaires à l'assemblée générale tenue le 9 novembre 2010 à supprimer le paragraphe 3.1 après la survenance de la Date Effective.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée. Elle pourra être liquidée conformément aux dispositions légales en la matière.

Chapitre 2. Capital, Actions, Emprunts obligataires

Art. 5. Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent millions de Dollars des États-Unis (900.000.000 US\$), représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis (2 US\$) chacune. Toute Action Ordinaire autorisée non émise expirera après une période de cinq (5) ans après la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 novembre 2010.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent sept mille neuf cent quarante-quatre Dollars des États-Unis d'Amérique (389.907.944.-\$ US) représenté par cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-douze (194.953.972) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2.-\$US) chacune, toutes entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) par le Conseil pourra (pourront) émettre, de temps en temps, des actions contre des apports en nature ou en numéraire dans les limites du capital autorisé aux dates et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit préférentiel de souscription relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Le Conseil d'Administration pourra supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier en vue de:

a) l'émission d'Actions Ordinaires au comptant, soit dans une émission privée, soit dans une offre publique au prix déterminé par le Conseil d'Administration de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société) afin d'élargir ou de diversifier l'actionnariat par l'entrée de nouveaux investisseurs, et

b) l'émission ou l'offre d'émettre des Actions Ordinaires en relation avec des participations, des financements, des projets d'association ou d'autres propositions stratégiques, stratégies ou projets et/ou pour obtenir un financement si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société), à condition qu'il n'y ait pas d'émission d'Actions Ordinaires conformément aux sous-sections (a) ou (b) ci-dessus, à un prix inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) de la valeur de marché, déterminée en fonction de la valeur du prix de clôture pour des Actions Ordinaires à la Bourse d'Oslo (ou la valeur moyenne du prix de clôture pour des American Depositary Shares (ADSs) au Nasdaq Stock Market, Inc., le cas échéant) pour les dix jours de bourse les plus récents précédant une telle émission, et sous condition que toutes les Actions Ordinaires seront émises par ailleurs suivant les termes et conditions décrits dans le rapport par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale tel que prévu par la loi, y compris le cas où le prix d'émission est inférieur à «la valeur nominale» d'une Action Ordinaire (2,00 US\$), le Conseil d'Administration sera autorisé à procéder à une telle émission et de transférer à partir du compte de «primes d'émission» («réserves disponibles») au compte «valeur nominale» de la Société la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission d'une telle action, pareille démarche à entreprendre étant valable pour une période supplémentaire de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2010.

Chaque fois que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) aura (auront) émis des Actions Ordinaires autorisées et en aura (auront) accepté le paiement, le présent Article sera modifié aux fins de refléter le résultat d'une telle émission et la modification sera documentée par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s).

En sus des Actions Ordinaires autorisées, telles que mentionnées ci-avant, il sera également autorisé un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de 2.-US\$ chacune. Ces Actions de Catégorie A ont été autorisées aux seules fins des options consenties au titre des plans d'option sur titres de la Société relatifs aux actions de la Société et ne pourront être utilisées à d'autres fins. Les droits, privilèges et priorités de ces Actions de Catégorie A sont stipulés à l'Article 37 des présentes. Toutes ces Actions de Catégorie A seront converties en Actions Ordinaires dès leur émission. Ces Actions de Catégorie A n'existeront que pour la durée stipulée à l'Article 37 des présentes et viendront à expiration, sans autre action, à cette date. Avant cette date, toutes les Actions de Catégorie A autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication des Statuts ou d'une quelconque modification des Statuts au Mémorial, sous réserve de leur prolongation jusqu'à la date d'expiration finale, telle que prévue par l'Article 37 des présentes. À partir du premier janvier 2011, ce paragraphe sera réputé supprimé des Statuts.

Art. 6. Toute prime d'émission versée en sus de la valeur nominale des Actions Ordinaires sera transférée à un compte d'agios.

Art. 7. Les Actions Ordinaires entièrement libérées ne seront soumises à aucune restriction quant à leur transfert. En revanche, elles seront soumises aux restrictions en matière d'actionariat stipulées à l'Article 33 ci-dessous jusqu'à (et incluant) la Date Effective, à partir de laquelle la présente phrase sera réputée supprimée des présents Statuts.

Art. 8. Les Actions Ordinaires ne pourront être émises que sous forme nominative. Des certificats d'actions nominatives seront uniquement délivrés si les règles ou la réglementation des bourses sur lesquelles les Actions Ordinaires sont cotées le requièrent. Les certificats d'actions seront signés à la main ou par facsimilé par deux administrateurs de la Société. Les confirmations de l'inscription dans le registre des actionnaires (le «Registre») ou d'autres preuves de propriété seront délivrées pour les Actions Ordinaires et auront la forme et porteront les inscriptions et numéros d'identification décidées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra exiger l'authentification obligatoire des certificats d'actions par le(s) préposé(s) au registre de la Société ou agents d'authentification.

Toutes les Actions Ordinaires de la Société seront inscrites au(x) Registre(s) sur papier ou sous forme électronique, tenu(s) par ou sous l'autorité des personnes désignées à cet effet par la Société ou d'autres Agents. Ce(s) Registre(s) contiendra (contiendront) le nom de chaque détenteur des Actions Ordinaires, sa résidence et/ ou domicile élu, le nombre d'Actions Ordinaires détenues par lui et toute autre information requise par la loi en vigueur.

La Société pourra désigner des préposés au registre ou des agents dans différentes juridictions, lesquels tiendront chacun un registre séparé pour les Actions Ordinaires y figurant, et les détenteurs d'Actions Ordinaires pourront choisir d'être inscrits à l'un des Registres et d'être transférés de temps en temps d'un Registre à un autre Registre. Le transfert vers le Registre tenu au siège social de la Société à Luxembourg pourra être demandé à tout moment par tout actionnaire.

En cas de transferts d'Actions Ordinaires, de nouvelles confirmations d'inscription ou autres preuves de propriété relatifs aux Actions Ordinaires transférées ou retenues seront émis, sans frais pour le détenteur de celles-ci, dans chaque cas.

Les transferts d'Actions Ordinaires s'opéreront moyennant remise aux préposés au Registre ou aux agents mandatés appropriés de la confirmation d'inscription ou d'une autre preuve de propriété ensemble avec une déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment habilités à cet effet, dans chaque cas sous la forme et avec la preuve de pouvoir jugées satisfaisantes par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'Article 11 ci-dessous, la Société pourra considérer la personne au nom de laquelle les Actions Ordinaires sont inscrites au(x) Registre(s) comme le propriétaire légitime des Actions Ordinaires. La Société sera entièrement déchargée de toute responsabilité envers des tiers en rapport avec ces Actions, et pourra passer outre aux droits, intérêts et prétentions que ces tierces personnes pourraient faire valoir au sujet de ces Actions Ordinaires; la disposition qui précède ne saurait toutefois priver une personne du droit qu'elle aurait de demander l'inscription ou une modification de l'inscription d'Actions Ordinaires.

Au cas où un détenteur d'Actions Ordinaires ne fournirait pas d'adresse à laquelle tous les avis ou informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le(s) Registre(s), et l'adresse de ce détenteur sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse consignée de temps en temps au registre par la Société, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une autre adresse à la Société. L'actionnaire pourra, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au(x) Registre(s) moyennant avis adressé par écrit au préposé dudit Registre.

Le cas échéant, les certificats d'Actions Ordinaires perdus, volés ou abîmés seront remplacés par le préposé au Registre qui aura initialement émis les certificats d'actions, contre présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, à condition que les certificats d'actions abîmés soient remis avant la délivrance de nouveaux certificats d'actions.

Art. 9. Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote à chaque assemblée générale des actionnaires, sauf disposition contraire des présents Statuts et de la loi applicable.

Art. 10. Sans préjudice des dispositions de l'Article 5 des présentes, le capital social autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté en une ou plusieurs tranches par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts ou de la manière prévue par la loi en vigueur.

Art. 11. Les Actions Ordinaires seront indivisibles à l'égard de la Société. Sauf instruction contraire reçue par le préposé au Registre ou Agent mandaté, seul le premier actionnaire-titulaire inscrit au Registre sera reconnu pour le droit de vote ou autres droits afférents aux Actions Ordinaires et cet actionnaire-titulaire recevra seul les communications et notifications de la Société.

Par dérogation à ce qui précède, la Société aura l'autorité de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'actionnaire-titulaire de cette (ces) Action (s) Ordinaire(s).

La même règle peut être appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste, sauf stipulation contraire dans les documents soumis à la Société.

La Société n'émettra pas de fractions d'Actions Ordinaires. Le conseil aura le droit discrétionnaire de décider du sort des fractions et autres droits, comment traiter des problèmes légaux ou réglementaires ou des difficultés ayant trait aux

exigences des différents organismes de régulation ou bourses ou relatifs à tous problèmes ou difficultés pratiques sur tout territoire étranger et pourvoir au paiement en espèces.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra décider l'émission de bons et d'obligations et contracter des prêts convertibles en Actions Ordinaires ou échangeables en d'autres titres participatifs ou titres obligataires, assortis ou non de droits de souscription ou de bons attachés, lesquels pourront être au porteur ou de toute autre forme, de toute coupure et payables en toute devise.

Le Conseil d'Administration fixera le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le prix de conversion et de remboursement et toutes les autres conditions et modalités y afférentes. Nonobstant les dispositions des Articles 5a et 5b, le Conseil a plein pouvoir dans la détermination du prix de conversion.

Si des certificats pour des bons ou obligations sont émis, ils seront signés par deux Administrateurs de la Société, de manière manuscrite ou par facsimilé.

Chapitre 3. Administration

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration sera composé de trois (3) membres au moins, élus conformément aux dispositions du présent Article 13.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas deux (2) ans, suivant décision de l'assemblée.

La Société pourra, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, révoquer tout Administrateur avant le terme de son mandat, sans préjudice d'un contrat entre la Société et un tel administrateur. Une telle révocation ne préjudiciera en rien les prétentions que cet administrateur pourrait faire valoir en vue de l'indemnisation prévue par l'Article 21 ou en raison de la rupture d'un contrat conclu entre lui et la Société.

Les Administrateurs sont rééligibles. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur échéance, au cours de laquelle leurs successeurs auront été élus et qu'au-moins trois administrateurs auront accepté leur mandat.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les Administrateurs pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour exercer les fonctions liées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

À l'exception d'un candidat recommandé par le Conseil d'Administration ou d'un Administrateur dont le mandat expirerait lors d'une assemblée générale des actionnaires, aucun candidat ne pourra être désigné, à moins qu'un actionnaire dûment autorisé n'ait déposé, trois jours au moins et vingt-deux jours au plus avant la date fixée pour l'assemblée, une déclaration écrite et signée par sa main au siège social, dans laquelle il déclare proposer la nomination de cette personne, ensemble avec une déclaration écrite, signée par le candidat en question, exprimant le désir d'être élu.

Art. 14. Le Conseil d'Administration élira un Président en son sein.

Le Conseil d'Administration élira un Administrateur Senior Indépendant (Senior Independent Director) au sein de ses administrateurs indépendants qui aura un dialogue privilégié avec le Président et qui se chargera, le cas échéant, d'agir comme intermédiaire ou porte parole des autres administrateurs.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou de deux administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par le Président.

En l'absence du Président à une réunion, l'Administrateur Senior Indépendant, ou, à défaut, l'Administrateur-Délégué (s'il en existe un) ou, en l'absence de celui-ci, l'administrateur en fonction le plus ancien en rang présent à l'assemblée assumera la présidence.

Les réunions se tiendront au lieu, jour et heure fixés dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe aux délibérations en votant personnellement, par téléphone, par visioconférence ou par procuration donnée par écrit, par télégramme, par fax ou par courriel.

Une procuration ne pourra être donnée qu'à un autre Administrateur, mais un Administrateur peut recevoir et voter n'importe quel nombre de procurations.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Aucun Administrateur (incluant le Président) n'aura un vote prépondérant en cas de partage des voix.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être valablement tenues à toute heure et dans toutes les circonstances par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné et restant connectés sans interruption. Un Administrateur participant à la réunion de cette manière sera considéré être présent à celle-ci.

Des résolutions signées par tous les membres du Conseil auront la même validité et la même efficacité que si elles avaient été prises à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une même résolution et pourront être établies par lettre, câble, télex ou télécopie.

Tout Administrateur pourra, parallèlement à sa fonction d'Administrateur, être employé par la Société en une quelconque autre qualité (à l'exception de la fonction de réviseur d'entreprises) ou rémunéré pour une durée et à des conditions que le Conseil d'Administration déterminera; il touchera de ce fait une rémunération spéciale (sous forme de salaire, commission, participation aux bénéfices ou de toute autre manière) à fixer par le Conseil sous réserve de ratification par l'assemblée générale des actionnaires, et une telle rémunération spéciale s'ajoutera à toute rémunération prévue par ou résultant de toutes autres dispositions des présents Statuts ou en vertu de décisions prises par les actionnaires lors d'une assemblée générale.

Aucun Administrateur ne pourra ni être pris en considération pour le quorum ni émettre un vote dans des décisions relatives à sa propre nomination à une charge ou fonction rémunérée au sein de la Société ou qui arrêteraient ou modifieraient les conditions.

Tout administrateur qui, lors de la soumission d'un contrat ou d'un accord à l'approbation du Conseil d'Administration, aurait un intérêt personnel contraire à celui de la Société, devra en informer le Conseil d'Administration et demander que cette information soit consignée au procès-verbal de la réunion. Cet Administrateur ne pourra ni délibérer ni voter sur pareil contrat ou accord et il ne sera pas pris en considération pour le quorum. À la prochaine assemblée générale des actionnaires et avant tout vote sur une autre décision, il y aura lieu de faire un rapport sur tout contrat ou accord dans lequel un Administrateur aura eu un intérêt contraire à celui de la Société. Les stipulations de ce paragraphe ne s'appliqueront pas dans le cas où un Administrateur posséderait moins de cinq pour cent (5%) de la société ou d'une autre entité, dont le contrat ou accord avec la Société est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou de résolutions signées par tous les membres du Conseil seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué (s'il en existe en) ou par deux Administrateurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour exercer tous les actes d'administration et de disposition qui intéresseront la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale seront intra vires de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil représentera la Société vis-à-vis de tiers, des autorités et gouvernements et exercera toutes actions, tant en tant que demandeur qu'en tant que défendeur devant tout tribunal, obtenir tous jugements, arrêts, décisions, sentences et procéder à leur exécution, les laisser prendre force de chose jugée, composer et transiger, dans tous les cas concernant les intérêts de la Société.

Art. 18. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, y compris le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière, soit à un comité exécutif formé parmi ses propres membres ou autrement, soit à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération attachés à une telle délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut établir différents comités y compris, mais sans limitation, un comité de direction, un comité d'audit, un comité de gouvernance d'entreprise et de nominations et un comité de rémunération. Chaque comité sera composé de la manière déterminée par le Conseil d'Administration, étant entendu qu'aucun Administrateur détenant directement ou indirectement (par l'intermédiaire de ses Associés ou Affiliées ou autrement) plus de dix pour cent (10%) des Actions Ordinaires de la Société ne pourra être nommé en tant que président du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination. Le Conseil d'Administration peut nommer des Administrateurs ou des personnes qui ne sont pas des Administrateurs aux comités. Tout comité ainsi constitué devra, dans l'exercice de ses pouvoirs, autorités et discrétions ainsi délégués, se conformer à toute réglementation que le Conseil d'Administration pourra imposer et sa composition et son fonctionnement ainsi que la définition de «directeur indépendant» aux fins des présentes, devront à tout moment être conformes aux règles et codes de gouvernance de la bourse sur laquelle la Société est principalement cotées.

Tout Administrateur désigné comme Administrateur-Délégué de la Société sera investi de tous les pouvoirs nécessaires aux fins de la gestion journalière des affaires et opérations de la Société.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 19. Sans préjudice de l'exécution des fonctions déléguées, toute transaction liant la Société, devra, à des fins de validité, être signée par le Président ou par deux Administrateurs. Ces signataires ne seront pas requis de justifier à l'égard de tiers les pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

Art. 20. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou responsables de la Société ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont Administrateurs ou employés. Les Administrateurs ou responsables de la Société qui sont administrateur, responsable ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou noue des relations

d'affaires ne sauraient être, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, privés du droit de délibérer et voter sur ou d'intervenir dans toute matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Toutes transactions, actes et opérations entre la Société et un quelconque actionnaire ou avec une quelconque société directement ou indirectement contrôlée par un actionnaire ou dans laquelle un actionnaire possède un intérêt direct ou indirect ou avec laquelle un actionnaire est en relations d'affaires, seront exécutés selon le principe de l'autonomie de droit.

Toute opération, autre que les opérations courantes, entre la Société ou un membre de son Groupe et une personne ou entité (i) qui détient ou contrôle, seul ou de concert avec d'autres ou de toute autre manière tel que décrit à l'article 9 de la loi du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence (telle que celle-ci pourrait être modifiée ou remplacée), au moins 5% des droits de vote dans la Société, ou qui est représenté au Conseil d'Administration par un Administrateur, ou (ii) dans laquelle un Administrateur a un intérêt direct ou indirect de plus de 20% des actions d'une telle entité, doit être approuvée par une majorité des Administrateurs indépendants non concernés. L'Administrateur ou les Administrateurs concernés par l'affaire ne peuvent ni délibérer ni voter sur une telle opération et ne seront pas pris en compte pour déterminer si un quorum est présent. Sans préjudice des termes généraux de ce qui précède, toute opération dans laquelle un Administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société tel que mentionné à l'Article 15, doit être approuvée comme prévu dans le présent paragraphe.

Art. 21. Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous:

(i) toute personne qui est ou a été Administrateur ou responsable de la Société sera indemnisée par la Société jusqu'à concurrence du montant maximum permis par la loi, de toutes obligations et de toutes dépenses raisonnablement exposées ou payées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur ou de responsable de la Société, et également de tous montants payés ou exposés en cas d'arrangement extrajudiciaire;

(ii) Les termes "demande", "action", "poursuite" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, à l'inclusion des instances d'appels), en cours ou imminentes; les termes "obligations" et "dépenses" seront censés inclure sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, le coût du jugement, les montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou responsable:

(i) pour une quelconque obligation envers la Société ou ses actionnaires née d'un préjudice intentionnel, de mauvaise foi, de faute grave ou d'un manquement caractérisé à ses devoirs dans le cadre de ses fonctions;

(ii) pour un quelconque acte au sujet duquel il aura finalement été jugé avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'arrangement extrajudiciaire, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration de la Société.

Le droit à indemnisation tel que défini dans le présent Article sera autonome et n'exclura pas d'autres droits futurs ou présents dans le chef de pareil Administrateur ou responsable. Ce droit persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou responsable de la Société et passera aux héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs de ces personnes. Les présentes dispositions n'affectent en rien le droit à indemnisation qui pourrait exister dans le chef de tout autre membre du personnel de la Société, les Administrateurs et les responsables inclus, en vertu d'un contrat ou de la loi.

Les dépenses occasionnées par la préparation et la représentation de la défense relative à toute demande, action, poursuite ou procédure, telles que décrites dans le présent Article 21, pourront être avancées par la Société avant le déboursement définitif, contre engagement de l'Administrateur ou du responsable de rembourser le montant avancé, s'il apparaît, en définitive, qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent Article 21.

Art. 22. L'assemblée générale pourra attribuer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des honoraires qui seront inscrits dans les livres de la Société sous le poste des frais généraux.

Chapitre 4. Assemblées générales

Art. 23. L'assemblée générale valablement réunie représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent tous les actionnaires, également ceux qui sont absents, opposés ou qui se sont abstenus du vote.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous actes concernant la Société.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social à 15h00 le quatrième vendredi du mois de mai 2011 et en juin de chaque année, les années suivantes. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle examinera le rapport du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'Entreprise, elle votera sur l'approbation des rapports et des comptes ainsi que sur la distribution des bénéfices; elle procédera aux nominations requises par les Statuts, elle donnera décharge aux Administrateurs et aux Réviseurs d'Entreprises et traitera de toutes autres questions qui pourront lui être soumises.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation envoyé par le Conseil d'Administration.

Art. 25. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil sera tenu de convoquer une assemblée générale, qui devra être tenue dans les trente (30) jours qui suivent la réception d'une demande afférente, chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième des actions avec droit de vote émises et en circulation le demandera par écrit en indiquant l'ordre du jour. Les assemblées générales pourront également être convoquées par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 26. Les assemblées générales seront présidées par le président ou, en son absence, par un administrateur ou par toute autre personne désignée par le Conseil.

L'ordre du jour des assemblées générales devra être dressé par le Conseil et indiqué dans l'avis de convocation pour l'assemblée. Tout point ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra être considéré, y compris la révocation et la nomination des administrateurs, sans préjudice aux droits qui seraient attribués par la loi aux actionnaires pour proposer des points additionnels à l'ordre du jour de l'assemblée ou pour proposer des projets de résolutions.

L'assemblée pourra, si elle l'estime opportun, choisir en son sein deux scrutateurs. Les autres membres présents du Conseil d'Administration compléteront le bureau de l'assemblée. Il sera tenu une liste des détenteurs d'actions présents ou représentés, qui sera certifiée conforme par le bureau.

Les assemblées générales annuelles ou les assemblées générales extraordinaires ne seront valablement constituées et ne pourront délibérer en bonne et due forme qu'en satisfaisant aux dispositions légales en vigueur.

Les convocations aux assemblées générales seront faites par annonce dans un support médiatique tel que choisi par le Conseil d'Administration et:

a) par courriel aux actionnaires qui ont indiqué dans le Registre une adresse courriel, envoyé au plus tard vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Pareilles convocations seront censées avoir été remises quand le courriel aura été envoyé par le préposé au Registre ou agent concerné; ou

b) par lettre envoyé par port payé à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'adresse figurant au(x) Registre(s), et posté au plus tard vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les convocations ci-après seront censées faites au moment de la remise à la poste.

Les convocations pour une deuxième assemblée suite à l'absence de quorum à la première assemblée et la date limite y liée seront celles déterminées par la loi.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, pourront se réunir et délibérer valablement, même sans avis de convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires habilités à y voter seront présents ou représentés et accepteront de discuter des points figurant à l'ordre du jour.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire, et un mandataire pourra représenter un nombre illimité d'actionnaires. Les procurations écrites pour toute assemblée générale des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un Administrateur au moins deux (2) jours avant la date prévue pour l'assemblée, à moins que la Société ne décide d'une période plus courte. Les procurations ainsi déposées resteront valables et seront utilisées pour chaque assemblée reportée suite à l'absence de quorum ou conformément à une résolution du Conseil d'Administration sauf si elles ont été explicitement révoquées avant la date d'une telle assemblée reportée.

Le Conseil d'Administration peut également organiser la possibilité de voter par correspondance et fournir des formulaires adéquats.

Pendant les assemblées, chaque membre de l'assemblée aura autant de votes que le nombre d'Actions Ordinaires qu'il représente, tant en son nom qu'en tant que mandataire. Un actionnaire peut être accompagné à toute assemblée par un expert ou un conseiller de son choix.

Art. 27. Le Conseil d'Administration pourra fixer à l'avance une date ne dépassant pas la période qui serait prévue par la loi avant la date d'une assemblée générale des actionnaires, ou la date de paiement d'un dividende, ou la date de l'attribution de droits, ou la date de réalisation d'un changement ou d'une conversion ou d'un échange d'actions, ou pourra fixer une date en rapport avec l'obtention d'un accord des actionnaires comme date limite pour la détermination des actionnaires ayant droit d'être convoqués à pareille assemblée générale, ou de recevoir paiement d'un tel dividende, ou de recevoir une attribution de tels droits ou d'exercer les droits en rapport avec un tel changement, une telle conversion ou un tel échange d'actions ou d'y consentir, nonobstant tout transfert d'Actions Ordinaires au Registre de la Société après un tel arrêt des livres ou une telle date limite.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent de cet Article 27, la fixation d'une date limite devra se faire en conformité avec la loi et les prescriptions de toute(s) bourse(s) sur laquelle/lesquelles les Actions Ordinaires de la Société pourraient être cotées.

Tout actionnaire qui n'est pas une personne physique pourra donner une procuration à un fondé de pouvoir dûment mandaté à cet effet.

Le Conseil d'Administration pourra organiser la participation des actionnaires à des assemblées générales par voie électronique.

Chapitre 5. Année sociale, Rapport annuel, Distribution de bénéfices et Réserves

Art. 28. L'année sociale commençant le 1^{er} décembre 2010 se terminera le 31 décembre 2011 à la suite de quoi l'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 29. Par rapport à chaque exercice social, le Conseil d'Administration établira le bilan et un compte des profits et pertes et dans la mesure requise par la loi des comptes consolidés. Il y aura lieu de procéder aux amortissements nécessaires.

Le rapport du Conseil d'Administration sera annexé au bilan, et dans la mesure requise par la loi au bilan consolidé et non consolidé et au compte des profits et pertes consolidé et non consolidé, et ces rapports et documents contiendront les détails exigés par la loi.

Ces comptes seront audités par des réviseurs d'entreprises indépendants nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale.

Copie de tous ces documents ensemble avec le rapport des réviseurs d'entreprises indépendants devra être envoyée à tous les actionnaires, au moins vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale à laquelle ils devront être soumis.

Art. 30. Le solde excédentaire du bilan non-consolidé, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constituera le bénéfice de la Société.

Au moins cinq pour cent (5) du bénéfice net ainsi calculé seront affectés à un fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale aura atteint un dixième du capital déclaré émis. Tout excédent pourra être alloué à la réserve légale ou affecté au paiement de dividendes aux Actions Ordinaires ou à la compensation des pertes de capital (réalisées ou non) ou à la capitalisation de la valeur nominale de toutes Actions Ordinaires libres.

L'allocation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale ordinaire sur la base de recommandations faites par le Conseil d'Administrateurs.

Cette allocation pourra comprendre la distribution de dividendes, d'actions gratuites ou de droits de souscription, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions pour risques et le report à nouveau à l'année financière suivante.

Tous dividendes éventuellement alloués aux Actions Ordinaires seront distribués en temps et lieu fixés par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale pourra autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes dans toute devise autre que celle dans laquelle le bilan est établi et à décider du taux de change du dividende dans la monnaie dans laquelle le paiement sera effectivement effectué.

Le Conseil d'Administration pourra également verser des dividendes intérimaires en numéraire ou en nature (y compris par des actions libres) dans le respect des conditions prévues par la loi.

Art. 31. L'assemblée générale entendra les rapports du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises indépendants et délibèrera sur le bilan consolidé et sur le bilan non consolidé et les approuvera.

Après l'adoption du bilan consolidé et du bilan non consolidé, l'assemblée générale procédera à un vote spécial sur la décharge des Administrateurs. Cette décharge ne sera valable que si le bilan consolidé et le bilan non consolidé ne contiennent ni omission, ni fausse déclaration dissimulant ou dénaturant la situation réelle de la Société; et quant aux actes passés ultra vires des Statuts ou de la loi, que si de tels actes ont été expressément mentionnés dans l'avis de convocation.

Chapitre 6. Dissolution, Liquidation

Art. 32. À tout moment, l'assemblée générale extraordinaire pourra, sur recommandation du Conseil d'Administration, décider la liquidation de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire décidera des modalités de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de réaliser toutes les valeurs mobilières ou immobilières de la Société et d'éteindre toutes dettes. Après extinction de toutes dettes, il sera prélevé sur les actifs nets résultant de la liquidation la somme nécessaire pour rembourser le montant des Actions Ordinaires libérées et non remboursées. Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation auront été réglées, le solde sera versé aux détenteurs des Actions Ordinaires.

Chapitre 7. Restrictions en matière d'actionariat

Art. 33. Cet Article 33 sera applicable seulement jusqu'à (et incluant) la Date Effective. Ce Chapitre 7 et cet Article 33 sera réputé supprimé de ces Statuts à partir de cet date.

(a) Etant donné que certaines participations peuvent menacer la Société d'un Préjudice Imminent et Grave (tel que défini ci-après), incluant mais non pas limité à celui qui peut résulter de conséquences fiscales défavorables, d'une offre publique d'achat hostile ou de sanctions gouvernementales défavorables, les restrictions suivantes s'appliqueront à toutes personnes qui deviendront Actionnaires:

- Aucun ressortissant des États-Unis d'Amérique (tel que défini ci-après) ne pourra posséder directement ou indirectement plus de 9,9% des Actions Ordinaires; et

- Tous les Actionnaires d'un seul et même pays ne pourront pas détenir directement ou indirectement plus de 49,9% des Actions Ordinaires au total.

(b) Pour les besoins de la mise en œuvre et de l'exécution de ces conditions, le Conseil d'Administration pourra prendre et instruire tout Administrateur, responsable ou employé de la Société de prendre l'une quelconque ou plusieurs des mesures suivantes, tel que jugé approprié:

(i) refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'Actions Ordinaires, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer l'usufruit de ces Actions Ordinaires à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions Ordinaires ou à acquérir d'autres Actions Ordinaires de la Société;

(ii) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'Actions Ordinaires, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement étayés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en usufruit à une personne non autorisée à détenir des Actions Ordinaires ou une part du capital de la Société;

(iii) s'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une personne non autorisée en tout ou en partie à détenir des Actions Ordinaires de la Société; soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes, est l'usufruitier d'Actions Ordinaires en excès du montant que cette personne est autorisée à détenir dans la Société, procéder au rachat forcé de tout ou de partie des Actions Ordinaires de tel(s) actionnaire(s) que le Conseil jugera nécessaire ou opportun pour satisfaire aux conditions de ces Statuts; et

(iv) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne non autorisée à détenir des Actions Ordinaires de la Société, en ce qui concerne les Actions Ordinaires qu'elle n'est pas autorisée à détenir.

(c) Tous achats conformément à la sous-section (b) s'effectueront de la manière suivante:

(i) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire ou aux actionnaires apparaissant au(x) Registre(s) comme étant propriétaire des Actions Ordinaires à racheter; l'Avis de Rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'Avis de Rachat pourra être envoyé à l'actionnaire ou aux actionnaires par lettre recommandée adressée à la dernière adresse connue à la Société ou à celle figurant dans le(s) Registre(s). Les actionnaires en question seront obligés de remettre, sans délai, la confirmation d'inscription ou autre preuve de propriété relative aux Actions Ordinaires spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, chacun des actionnaires en question cessera d'être le propriétaire des Actions Ordinaires spécifiées dans l'Avis de Rachat, et son nom sera rayé du(des) Registre(s);

(ii) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après le "Prix de Rachat") sera égal à la valeur la plus basse (A) du montant total payé pour les actions (si elles ont été acquises endéans les douze mois précédant la date de l'Avis de Rachat) ou (B) au cas où les Actions Ordinaires sont cotées en bourse ou sur un quelconque autre marché (y inclus mais non limité à la National Association of Securities Dealers Automated Quotation System aux États-Unis), au dernier prix coté pour les Actions Ordinaires le jour ouvrable précédant immédiatement le jour auquel l'Avis de Rachat est envoyé ou, si les actions ne sont pas cotées, à la valeur comptable par Action Ordinaire déterminée par les Réviseurs d'entreprises indépendants de la Société à la date la plus récente d'établissement du bilan avant la date d'envoi de l'avis de rachat; sous réserve toutefois que le Conseil d'Administration pourra faire payer le montant ci-dessus calculé sub (B) dans des situations dans lesquelles la clause (A) s'appliquerait normalement et entraînerait un Prix d'Achat plus bas, si le Conseil décide qu'il se produirait sinon des iniquités, après avoir pris en compte pour tout actionnaire ainsi concerné (1) la durée pendant laquelle il détenait les Actions Ordinaires concernées; (2) le nombre d'Actions Ordinaires concernées; (3) si pareilles détentions d'actions risquent d'entraîner un Préjudice Imminent et Grave pour la Société, et les circonstances afférentes; et (4) toutes autres situations et circonstances que le Conseil d'Administration peut légalement prendre compte pour prendre pareille décision, sous réserve que, si la réglementation relative à la cotation des actions sur une bourse ou sur un marché, limite le prix ou d'autres termes selon lesquels de telles actions pourraient être rachetées, le prix calculé conformément à cet Article 33 (c) (ii) s'appliquera uniquement dans la mesure où ce prix est conforme à cette réglementation et si le prix calculé conformément à cette clause n'est pas conforme, le prix à payer pour les actions sera le prix le plus élevé qui pourra être payé pour de telles actions en accord avec pareille réglementation.

(iii) Le paiement du Prix de Rachat au détenteur de ces Actions Ordinaires se fera en dollars des États-Unis, sauf en période de restriction de change des dollars des États-Unis (auquel cas le Conseil d'Administration déterminera librement la devise de paiement), et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg, aux États-Unis ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificat(s) représentatif(s) (s'il y en a) ou de la confirmation de l'inscription ou autre preuve de propriété des Actions Ordinaires indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du prix comme dit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions Ordinaires mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer une action contre la Société et ses avoirs, sauf pour ce qui est du droit de l'actionnaire apparaissant comme propriétaire: des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) de la banque contre remise effective des documents tel que précisé ci-dessus.

(d) Pour les besoins de cet Article 33, aucune personne détenant des Actions Ordinaires en son nom uniquement, comme dépositaire ou comme personne désignée dans le cours normal de ses affaires et sans aucun droit d'usufruit relatif à ces Actions Ordinaires, ne sera considérée comme détenteur de pareilles Actions Ordinaires, à condition que pareil dépositaire ait incessamment révélé le nom et les particularités de l'usufruitier de telles Actions Ordinaires sur demande de la Société.

Chapitre 8. Définitions

Art. 34. Pour les besoins des présents Statuts:

(a) Un "Affilié" de ou une Personne "affiliée" à une personne spécifiée est une personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlée par, ou est soumise à un contrôle commun avec la personne spécifiée.

(b) Le terme "associé" utilisé pour indiquer une relation avec une quelconque personne signifie (i) toute société ou organisation (autre que la Société ou une filiale de la Société), dont cette personne est l'employée ou l'associée ou est directement ou indirectement l'usufruitier de dix (10) pour cent ou plus d'une quelconque catégorie d'actions, (ii) tout trust ou autre patrimoine, dans lesquels cette personne sert de fiduciaire ou exerce une fonction fiduciaire analogue, et (iii) tout parent ou conjoint de cette personne ou tout parent du conjoint habitant à la même adresse que cette personne ou ayant le statut d'administrateur ou d'employé de la Société ou de sociétés mères ou filiales:

(c) "Préjudice Imminent et Grave" aura la signification donnée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée.

(d) "Personne" signifie tout individu, entreprise, société ou autre entité, et inclut tout Affilié ou Associé d'une telle personne et tout groupe composé d'une quelconque personne et de toute autre personne avec laquelle cette personne ou un quelconque affilié ou associé de cette personne a, directement ou indirectement, un accord, arrangement ou une entente dans le but d'acquérir, de détenir, de voter ou de disposer d'Actions.

(e) "Filiale" signifie toute société, dans laquelle la Société détient à titre d'usufruit des actions représentant une majorité des voix compétant à tous les détenteurs d'actions de cette société pour la nomination des administrateurs.

(f) "Ressortissant des États-Unis" signifie (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis; (b) une compagnie, une société, une association ou une autre entité, constituée ou créée conformément aux lois des États-Unis ou d'un de ses États ou subdivisions; (c) tout patrimoine ou tout trust soumis à l'impôt fédéral des États-Unis sur le revenu, sans égard à la Source de ses revenus; (d) toute compagnie ou société constituée ou créée sous les lois d'une juridiction située en dehors des États-Unis, dans la mesure où l'un quelconque de ses actionnaires ou partenaires est directement ou indirectement ressortissant des États-Unis tel que défini sub (a) à (c) ci-avant; (e) tout trust ou patrimoine, dont le revenu en provenance de sources situées en dehors des États-Unis et non lié effectivement à un commerce ou à une affaire à l'intérieur des États-Unis n'est pas inclus dans le revenu brut pour les besoins de la détermination de l'impôt fédéral U.S. sur le revenu, dont le bénéficiaire est un ressortissant des États-Unis tel que défini ci-dessus sub (a) à (c); ou (f) toute société constituée ou créée sous les lois d'une juridiction située en dehors des États-Unis, dont les actions en circulation sont grevées d'une option d'achat d'actions directement ou indirectement détenues par un ressortissant des États-Unis tel que défini sub (a) à (c); et "États-Unis" et "U.S." signifient les États-Unis d'Amérique, ses territoires, possessions et les superficies soumises à sa juridiction.

(g) Les références à "dollars", "U.S. dollars" ou "cents" portent sur la monnaie des États-Unis d'Amérique.

(h) Les références à des actions "libres" concernent des Actions Ordinaires émises suivant les conditions des présentes sans contrepartie en espèces, par exemple dans le cas de dividendes en actions.

Les sous-paragraphes (c) et (f) seront applicable jusqu'à (et incluant) la Date Effective et seront réputés supprimés à compter de cette date et les autres sous-paragraphes seront réputés renumérotés en conséquence.

Chapitre 9. Divers

Art. 35. Dans tous les cas non réglés par les présents Statuts, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société seront soumises à la loi luxembourgeoise, et notamment la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, et la loi luxembourgeoise introduisant la directive 2007/36/EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (la «Directive»).

Au cas où une ou plusieurs dispositions des présents statuts seraient pour une quelconque raison considérée comme invalide, illégale ou inapplicable, une telle invalidité, illégalité ou non-application n'affectera en rien les dispositions restantes des statuts qui seront interprétés comme si pareille disposition invalide, illégale ou inapplicable n'existait pas.

Chapitre 10. Dispositions transitoires relatives aux actions de catégorie A

Art. 37. Les Actions de Catégorie A sont des actions sans droit de vote et, sauf pour ce qui est stipulé ci-dessous dans cet Article 37, elles ne seront assorties que des seuls droits consentis par la loi applicable en la matière.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A émises seront habilités à recevoir les avis de convocation aux assemblées générales conformément aux dispositions de l'Article 26, paragraphe deux.

En cas d'émission d'Actions de Catégorie A, et de distribution de dividendes, l'ordre prioritaire de distribution de dividendes stipulé à l'Article 30, paragraphe quatre, sera modifié pour être libellé et interprété comme suit:

- dix pour cent (10 %) de la valeur nominale (c.-à-d. 2.00US\$ par action) aux Actions de Catégorie A comme dividende prioritaire;

- 0,20 US.\$ par action aux Actions Ordinaires; et

- ensuite, les Actions Ordinaires et les Actions de Catégorie A participeront de façon égale à tous les montants ultérieurs.

En cas d'émission d'Actions de Catégorie A et de dissolution de la Société, l'ordre prioritaire stipulé à l'Article 32 sera modifié pour être libellé et interprété comme suit:

- les Actions de Catégorie A à concurrence, s'il y a lieu, du dividende accumulé, non-distribué et prioritaire sur ces actions, et ensuite au prorata du prix d'émission intégral;

- les Actions Ordinaires proportionnellement à leur valeur nominale (c.-à-d. 2,00 US\$ par action);

- les Actions Ordinaires proportionnellement au prix d'émission intégral et

- ensuite, les Actions Ordinaires et les Actions de Catégorie A participeront de façon égale à tous les montants ultérieurs.

Le présent Article 37 et tous les droits consentis aux Actions de Catégorie A en vertu dudit Article, viendront à expiration sans autre action de la Société le 31 décembre 2010 lorsque ce Chapitre et cet Article seront réputés supprimées de ces Statuts.

Disposition transitoire

Lorsque ces Statuts prévoient qu'une disposition, un Chapitre ou un Article sera réputé supprimée de ces Statuts à compter d'une date spécifique, le Conseil d'Administration a été autorisé par l'assemblée des actionnaires tenue le 9 novembre 2010 à retirer ces dispositions ou ce Chapitre ou cet Article des Statuts et là où ce serait nécessaire, à renuméroter les Chapitres, Articles ou sous-paragraphes (et toute référence à ces derniers) et à comparaître devant notaire au Luxembourg à ces fins.

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi."

Pour: 107.052.417 actions

Contre: 667.192 actions

Abstentions: 206.504 actions

La résolution a de ce fait été adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé, sous réserve et avec effet à partir de la Completion (Réalisation) de nommer M. Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, M. Jean Cahuzac, M. Mel Fitzgerald, M. Dod Fraser, M. Arild Schultz, M. Allen L Stevens et M. Trond Westlie comme administrateurs de la Société.

La durée de leur mandat, à partir de la Completion (Réalisation), sera comme suit:

(i) les mandats de M. Kristian Siem, de Sir Peter Mason KBE, de M. Jean Cahuzac et de M. Mel Fitzgerald arriveront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012; et

(ii) les mandats de M. Dod Fraser, de M. Arild Schultz, de M. Allen L Stevens et de M. Trond Westlie arriveront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Lors du constat de l'émission des nouvelles actions de la Société aux actionnaires de Subsea 7 Inc. intervenant à la réalisation de la Combinaison, le conseil d'administration de la Société est autorisé et chargé de constater la date d'entrée en vigueur des modifications des statuts et des nominations d'administrateurs approuvées par la présente assemblée générale.

Pour: 85.698.476 actions

Contre: 713.474 actions

Abstentions: 21.514.163 actions

La résolution a de ce fait été adoptée.

L'ordre du jour ne comportant plus d'autres points, l'assemblée fut close.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à 11.500 Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date inscrite dans l'en-tête de la présente.

Après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. PEEL, P. HOSS, C. MATHU, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 10 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 novembre 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010151585/1356.

(100174395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.571.

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 octobre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 21 octobre 2010 a été acceptée; et

- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 21 octobre 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010144619/20.

(100164281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

G.I.P., Gestion - Investissement - Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 41, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 103.100.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 19 octobre 2010 que:

Le mandat arrivant à échéance, l'assemblée a décidé de reconduire à la fonction d'administrateur et administrateur directeur la personne suivante:

- Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté;

Les mandats arrivant à échéance, l'assemblée a décidé de reconduire aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Harald WOLFF, administrateur de sociétés, demeurant à L-2316 Luxembourg, 41 Boulevard Général Patton;

- Monsieur Christophe DUPLAY, cadre supérieur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 207, Val Ste Croix.

Le mandat arrivant à échéance, l'assemblée décide de reconduire à la fonction de commissaire aux comptes la société suivante:

- LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.206.

Les mandats des administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146804/28.

(100167889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Vatico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 27, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 146.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010144622/12.

(100164735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.490.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144625/11.

(100164583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.490.

Les comptes annuels au 10 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144626/11.

(100164597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Brands International Trade sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.360.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- BRANDS INTERNATIONAL TRADE sàrl, avec siège social à L-8069 Bertrange, 19 rue de L'industrie.

Le même jugement a nommé juge commissaire Mme Carole BESCH, juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19/11/2010 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg
Maître Marie-Christine GAUTIER

Référence de publication: 2010144668/20.

(100165483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.491.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144628/11.

(100164579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

F & M Import Export Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 41, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 74.207.

L'an deux mil dix, le huit octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F&M Import Export S.A.", avec siège social à Windhof, constituée par acte notarié, en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 356 du 18 mai 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 15 octobre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1218 du 19 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Messaoud SAIFI, administrateur de société, demeurant à Longwy-Bas (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la société de L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons à L-5532 Remich, 41, rue Enz.
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3) Démission du commissaire aux comptes.
- 4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5) Démission de 3 administrateurs.
- 6) Nomination de 3 nouveaux administrateurs.
- 7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons à L-5532 Remich, 41, rue Enz.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Remich. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes AFC Benelux S.à r.l. intervenue le 24 septembre 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un (1) nouveau commissaire aux comptes:

AFC Benelux S.à r.l., ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 60.162.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Joseph FILPA, Madame Chantal MICHEL et de Madame Sabrina FILPA intervenue le 27 septembre 2010.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer trois (3) nouveaux administrateurs:

Madame Mathilde NAISSE, administrateur de société, née à Sedan (F) le 3 mai 1989, demeurant à L-5532 Remich, 41, rue Enz

Monsieur Ahmed MAAMRI, administrateur de société, né à Hayange (F) le 19 mars 1971, demeurant à L-5532 Remich, 41, rue Enz.

Monsieur Messaoud SAIFI, administrateur de société, né à Mont-Saint-Martin (F) le 2 octobre 1968, demeurant à F-54400 Longwy-Bas, 84, rue de Metz.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Réunion du conseil d'administration:

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination à la fonction d'administrateur, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par l'article 17 des statuts, à la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Messaoud SAIFI, prénommé.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.NEZAR, G.DECKER, M.SAIFI, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44475. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145871/86.

(100167616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.491.

Les comptes annuels au 10 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144629/11.

(100164580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les comptes annuels au 10 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144631/11.

(100164573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144632/11.

(100164605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Nectar&Ambrosia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 138.065.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 octobre 2010 à Luxembourg

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 7 octobre 2010 à Luxembourg, les Actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Charles EMOND, administrateur, avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Vito CASSONE, résidant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2010 et pour une période de un (1) an.

Depuis lors, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Vito CASSONE;
- M. Alain TERCHER;
- M. Jean-Michel HAMELLE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Nectar&Ambrosia S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010145404/21.

(100166806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Les comptes annuels au 14 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144634/11.

(100164601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144635/11.

(100164602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Yacht Support Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.955.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 09.09.2010

Herr Christoph Kossmann wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats für die Dauer seines Mandates, d. h. bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 ernannt.

F. Lanners / C. Kossmann

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2010144644/12.

(100164253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Prestacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 76.268.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PRESTACOM sàrl, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166 route de Dippach.

Le même jugement a nommé juge commissaire Mme Carole BESCH, juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19/11/2010 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

22, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg

Maître Marie-Christine GAUTIER

Référence de publication: 2010144777/20.

(100165481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

A.S.-CO-FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 142.428.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144645/10.

(100165292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

CBA Investment, Société Anonyme,**(anc. ARBED Building Concepts).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.646.

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «ARBED Building Concepts», ayant son siège social au 66, route de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 39.646, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 11 avril 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 1^{er} février 2000,

à savoir:

«ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A.», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 2.050, représentée aux fins des présentes par Madame Linda QEJEH, Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2010,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total de mille deux cent cinquante (1.250) actions sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions émises représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «CBA Investment».

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour dénomination «CBA Investment».»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

- Monsieur Henk Scheffer, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;
- Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;
- Madame Carole Wintersdorff, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Monsieur Henk Scheffer, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Franck Berth, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg aux fonctions de commissaire de la Société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de fondés de pouvoirs de la Société, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

- Monsieur Thierry Royer, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;
- Monsieur Christian Schiltz, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un milliard cent millions trois euros trente cents (EUR 1,100,000,003.30) afin de le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant d'un milliard cent millions trente mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 1,100,030,989.99) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Paiement

L'actionnaire unique, prénommé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital par l'apport à la Société de quarante-trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante et une (43.478.261) actions de la société «Arcelor-Mittal», une société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.454.

Par décision du Conseil d'Administration de la Société, il a été décidé de ne pas recourir au rapport d'un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 26-1 (3 bis) de la loi concernant les sociétés commerciales. Cette résolution du Conseil d'Administration datée du 18 octobre 2010, restera annexée aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme d'un milliard cent millions trois euros trente cents (EUR 1,100,000,003.30) tel que décrit dans la décision du Conseil d'Administration de la Société en date de ce jour.

Il résulte d'un «contribution agreement» que le souscripteur est le seul propriétaire des actions apportées.

Septième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à un milliard cent millions trente mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 1,100,030,989.99), il est représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 8 des statuts qui sera conçu comme suit:

Art. 8. (deuxième alinéa). «Toutefois, lorsque et dans les conditions où la loi le permettra, le nombre de membres du conseil d'administration pourra être réduit à un.»

Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

Art. 16. (troisième alinéa). «D'autres assemblées générales peuvent être convoquées par le conseil d'administration et par les commissaires. Ils sont obligés de convoquer l'assemblée générale de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à approximativement sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. QEQEH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12631. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010145785/98.

(100167805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Armal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010144646/11.

(100165149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Aetos Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 52.168.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144650/10.

(100165293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Agence Immobilière Kapp - Joel, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.728.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010144651/12.

(100165321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

In the year two thousand ten, on the twentieth of September

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Noble Carl Norberg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereafter: the «Company») having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.689. The meeting was opened with Mr Christopher Maan, residing in Luxembourg, in the chair. The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

(i) Increase of the share capital by an amount of USD 67,500,000 (sixty seven Million five hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from the current amount of USD 164,600,725 (one hundred sixty four Million six hundred thousand seven hundred and twenty five United States Dollars) to USD 232,100,725 (two hundred thirty two Million one hundred thousand seven hundred and twenty five United States Dollars) by the issue of 13,500,000 (thirteen million five

hundred thousand) new shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars), with the contribution of a share premium of USD 607,500,000 (six hundred seven Million five hundred thousand United States Dollars).

(ii) Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind of the NOBLE JIM DAY, an offshore semisubmersible drilling rig registered with the Liberian International Ship & Corporate Registry, LLC under Number 12846 and Call Sign A8113 with an estimated market value of USD 675,000,000 (six hundred and seventy five million United States Dollars) (the «Contribution»).

(iii) Amendment of article eight of the articles of incorporation in order to reflect such action.

II. That the shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First Resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of USD 67,500,000 (sixty seven Million five hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from the current amount of USD 164,600,725 (one hundred sixty four Million six hundred thousand seven hundred and twenty five United States Dollars) to USD 232,100,725 (two hundred thirty two Million one hundred thousand seven hundred and twenty five United States Dollars) by the issue of 13,500,000 (thirteen million five hundred thousand) new shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars), with the contribution of a share premium of USD 607,500,000 (six hundred seven Million five hundred thousand United States Dollars, both to be fully paid-up through a contribution in kind consisting of the NOBLE JIM DAY, an offshore semi-submersible drilling rig registered with the Liberian International Ship & Corporate Registry, LLC under Number 12846 and Call Sign A8113 with an estimated market value of USD 675,000,000 (six hundred and seventy five million United States Dollars)(the «Contribution»).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by Noble Drilling Leasing S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.690

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the above-mentioned société à responsabilité limitée, Noble Drilling Leasing S.à r.l., here represented by Mr Christopher Maan, residing in Luxembourg, by virtue of an annexed proxy, who declares to subscribe 13,500,000 (thirteen million five hundred thousand) new shares and to pay it up together with the share premium totaling USD 675,000,000 (six hundred and seventy five million United States Dollars) by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

the NOBLE JIM DAY, an offshore semi-submersible drilling rig registered with the Liberian International Ship & Corporate Registry, LLC under Number 12846 and Call Sign A8113

Evaluation

The value of this contribution is evaluated at USD 675,000,000 (six hundred and seventy five million United States Dollars).

Effective implementation of the contribution

Noble Drilling Leasing S.à r.l., contributor here represented as stated above, by Mr. Christopher Maan, residing in Luxembourg, by virtue of an annexed proxy, together declare that the Contribution is effective today without qualification.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article eight of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 232,100,725 (two hundred thirty two Million one hundred thousand seven hundred and twenty five United States Dollars) represented by 46,420,145 (forty six Million four hundred twenty thousand one hundred and forty five) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each.»

Shareholders of the Company

Following this increase of capital the shares of the Company held as follows:

Noble Drilling Leasing S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.690: 46,420,125 (forty six Million four hundred twenty thousand one hundred and twenty five) shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de Noble Carl Norberg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après: la «Société») ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.689. L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Christopher Maan, résidant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

1. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de USD 67.500.000 (soixante sept millions cinq cent mille dollars des États-Unis d'Amérique), de manière à le porter de son montant actuel de USD 164.600.725 (cent soixante quatre millions six cent mille sept cent vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique) à USD 232.100.725 (deux cent trente deux millions cent mille sept cent vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique) par l'émission de 13.500.000 (treize millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 5 (cinq dollars des États-Unis d'Amérique), avec une prime d'émission de USD 607.500.000 (six cent sept million cinq cent mille dollars des États-Unis d'Amérique).

2) Souscription, intervention du souscripteur et paiement de l'intégralité des parts sociales par l'apport en nature de Noble Jim Day, une plateforme de forage de haute mer semi-submersible inscrite sous le numéro 12846 et le signal d'appel A8113 au «Liberian International Ship & Corporate Registry, LLC» (Registre international libérien des navires et des entreprises, société à responsabilité limitée) avec une valeur de marché estimée à USD 675.000.000 (six cent septante-cinq millions de dollars des États-Unis d'Amérique) (l'«Apport»).

3) Amendement de l'article huit des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'associé représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphé ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de USD 67.500.000 (soixante sept millions cinq cent mille dollars des États-Unis d'Amérique), de manière à le porter de son montant actuel de USD 164.600.725 (cent soixante quatre millions six cent mille sept cent vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique) à USD 232.100.725 (deux cent trente

deux millions cent mille sept cent vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique) par l'émission de 13.500.000 (treize millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 5 (cinq dollars des États-Unis d'Amérique), avec une prime d'émission de USD 607.500.000 (six cent sept millions cinq cent mille dollars des États-Unis d'Amérique), l'ensemble payé intégralement par l'apport en nature de Noble Jim Day, une plateforme de forage de haute mer semi-submersible inscrite sous le numéro 12846 et l'indicatif d'appel A8II3 au «Liberian International Ship & Corporate Registry, LLC» (Registre international libérien des navires et des entreprises, société à responsabilité limitée) avec une valeur de marché estimée à USD 675.000.000 (six cent septante-cinq millions de dollars des États-Unis d'Amérique) (l'«Apport»)

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales indiquées ci-dessus par Noble Drilling Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son principal établissement au Grand Duché de Luxembourg à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 148.690.

Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération

Alors intervient la société à responsabilité limitée susmentionnée Noble Drilling Leasing S.à r.l., représentée ici par Monsieur Christopher Maan, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée, qui déclare souscrire les 13.500.000 (treize millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales et les libérer, de même que la prime d'émission, faisant au total la somme de USD 675.000.000 (six cent soixante-quinze millions de dollars des États-Unis d'Amérique), par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

la Noble Jim Day, une plateforme de forage de haute mer semi-submersible inscrite sous le numéro 12846 et l'indicatif d'appel A8II3 au «Liberian International Ship & Corporate Registry, LLC» (Registre international libérien des navires et des entreprises, société à responsabilité limitée)

Evaluation

La valeur de cette contribution est évaluée à USD 675.000.000 (six cent septante-cinq millions de dollars des États-Unis d'Amérique).

Transfert effectif de l'apport

Noble Drilling Leasing S.à r.l., contributeur représenté comme indiqué ci-dessus par Monsieur Christopher Maan, assistant juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée, déclarent conjointement que le transfert de l'apport est effectif ce jour, sans réserve.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été complètement réalisé, il est résolu de modifier la première phrase de l'article huit des statuts comme suit:

«Art. 8. Le capital social de la Société est fixé USD 232.100.725 (deux cent trente deux million cent mille sept cent vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique) représentés par 46.420.145 (quarante six millions quatre cent vingt mille cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 5 (cinq dollars des États-Unis d'Amérique) chacune.»

Associés de la Société

Suite à cette augmentation de capital les parts sociales sont détenues comme suit:

La société Noble Drilling Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son principal établissement L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.690 : 46.420.125 (quarante six millions quatre cent vingt mille cent vingt-cinq) parts sociales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, ils ont signé conjointement avec Nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. MAAN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 septembre 2010 Relation: LAC/2010/41278 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145413/183.

(100167064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Aisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.076.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144652/10.

(100165302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Aisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.076.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144653/10.

(100165304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010144654/10.

(100165327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010144655/10.

(100165330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Seven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.475.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SEVEN SA. avec siège social à L-4940 Bascharage, 119 route de Luxembourg,

Le même jugement a nommé juge commissaire Mme Carole BESCH, juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19/11/2010 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg
Maître Marie-Christine GAUTIER

Référence de publication: 2010144798/20.

(100165476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

DBSAM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.979.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DBSM FUNDS
Société d'investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010144688/14.

(100165364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010144656/10.

(100165332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010144657/10.

(100165334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010144658/10.

(100165339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Asolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.955.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASOLILUX S.A.

Théo LIMPACH

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010144659/12.

(100165204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Asolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.955.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASOLILUX S.A.

Théo LIMPACH

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010144660/12.

(100165205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144662/10.

(100165138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Auditeurs & Administrateurs Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010144663/11.

(100165253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.069.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.
 TMF Management Luxembourg S.A.
 Signatures
 Domiciliaire

Référence de publication: 2010144664/13.

(100165072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Bafli Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.
 R.C.S. Luxembourg B 127.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
 Référence de publication: 2010144665/10.

(100165058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Beau Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R.C.S. Luxembourg B 142.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144666/10.

(100165413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Bonissim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 24, rue du Verger.
 R.C.S. Luxembourg B 99.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.
 Tom METZLER
 Notaire

Référence de publication: 2010144667/12.

(100165080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Finhotel Sopardi, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
 R.C.S. Luxembourg B 79.979.

Conséquence de la fusion des sociétés PKF Weber & Bontemps (B 135.187) et PKF WEBER & BONTEMPS anciennement (FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS) (B 80.537)

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Weber & Bontemps, R.C.S. n° B 135.187 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF WEBER & BONTEMPS (anciennement FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS), R.C.S. B 80.537 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 novembre 2008 renouvellement des mandats suivants:

Les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Marcel Goeres, demeurant au 111 avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg,
- Madame Claudine Araujo-Goeres, demeurant 191, rue des Romains, Bertrange,
- Madame Christiane Goeres, demeurant 31 am Pesch, Bertrange.

Le mandat du commissaire suivant:

- PKF WEBER & BONTEMPS (anciennement FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS) ayant son siège sociale au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010145283/23.

(100166816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Business Eagles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2010144669/11.

(100165395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.342.

Le Bilan du 1^{er} Juillet 2007 au 30 Juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144670/10.

(100165163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.342.

Le Bilan du 1^{er} Juillet 2008 au 30 Juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144671/10.

(100165164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

New Net Lux Multiservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 156.390.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Fernand FRANCKEN, homme d'affaires, né à Paliseul (B) le 6 août 1943, demeurant à B-6700 Arlon, 10, Place de l'Yser, et
- 2.- Mademoiselle Catherine FRANCKEN, gérante de sociétés, née à Libramont, le 17 mai 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 24, rue du Lavoir.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “NEW NET LUX MULTISERVICES S.à r.l.”.

Art. 3. La Société a pour objet l’exécution de tous travaux de nettoyage, d’entretien et de conservation tant à l’extérieur qu’à l’intérieur de tous immeubles, locaux commerciaux et industriels avec leurs accessoires et alentours ainsi que la location de personnel en régie pour l’exécution des mêmes travaux.

La Société a en outre pour objet l’importation, l’achat, la vente et l’exportation de tous produits chimiques ou industriels servant aux dits travaux ainsi que la représentation, l’importation, la location, la vente et la répartition de toutes machines utilisées pour leur exécution ou pour l’installation des locaux.

La société a encore pour objet la gérance, respectivement la gestion d’immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l’achat, la vente, l’exploitation et la gestion d’immeubles.

La société pourra s’intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fernand FRANCKEN, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Mademoiselle Catherine FRANCKEN, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales,	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles. S’il y a plusieurs propriétaires d’une part sociale, la société a le droit de suspendre l’exercice des droits afférents, jusqu’à ce qu’une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l’usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d’usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu’avec l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, l’incapacité, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Fernand FRANCKEN, homme d'affaires, né à Paliseul (B) le 6 août 1943, demeurant à B-6700 Arlon, 10, Place de l'Yser, gérant administratif, et

b.- Mademoiselle Catherine FRANCKEN, gérante de sociétés, née à Libramont, le 17 mai 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 24, rue du Lavoir, gérante technique.

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux (2) gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernand FRANCKEN, Catherine FRANCKEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3583. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145996/130.

(100167852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144672/10.

(100165405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144673/10.

(100165406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Credit Yard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.569.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010144674/13.

(100165059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.974.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 28/10/2010

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2010:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg; Administrateur de la Société;

2. Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg; Administrateur de la Société;

3. Monsieur Mark CRADER, demeurant professionnellement à The Wall House, Boundway Hill, S041 6EN, Sway Royaume Uni: Administrateur de la Société;

4. La société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 ; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010145432/21.

(100166721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2010144675/11.

(100165301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Clubstone Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 75.836.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144677/10.

(100165306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Clubstone Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 75.836.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144678/10.

(100165307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pollux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 octobre 2010

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Serge KRANCENBLUM de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Serge KRANCENBLUM, démissionnaire, avec effet immédiat et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Certifié sincère et conforme

POLLUX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146018/23.

(100167715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Clubstone Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 75.836.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144679/10.

(100165308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cobrilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.320.

Les comptes annuels au 31 MARS 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144680/10.

(100165457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Constructions & Financing S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 36.094.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CONSTRUCTIONS & FINANCING S.A., ayant eu son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2010144682/16.

(100165575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Stepstone Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.550,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.982.

Extrait du procès verbal de la décision des associés de la Société prise le 30 juin 2009

Les associés décident de:

- accepter la démission, du conseil de gérance de la Société, ayant effet au 30 juin 2009, de Mr. Salvatore Cerchione.
- nommer gérant de classe D de la Société, avec effet au 30 juin 2009 et pour une durée indéterminée, Mr. Mattia Danese, ayant son adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.
Pour Stepstone Acquisition S.à r.l.
 Mattia Danese
Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2010145097/18.

(100165421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Corsica Paradise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.785.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 octobre 2010 à 11:00 heures.

- L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Kemal AKYEL en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société avec effet au 5 octobre 2010.

- L'assemblée a ainsi approuvé la nomination de Mademoiselle Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à KINSHASA (République Démocratique du Congo), avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société avec effet au 5 octobre 2010, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Corsica Paradise S.A.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur A

Référence de publication: 2010145586/19.

(100166227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Central Park SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.224.

—
 Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 octobre 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Johny De Smet a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat;

2. Monsieur Christophe Brau, né à Arlon, Belgique, le 5 avril 1974, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période de six ans;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010145583/19.

(100165883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Opéra Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.397.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146361/10.

(100167756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.
